

Coordination de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale 2029-32

Mentions légales

Mandant

Comité de swissuniversities

Instance d'approbation

Assemblée plénière de swissuniversities

Responsable de projet

Gian-Paolo Curcio,
président de la Délégation Stratégie et Coordination
de la politique des hautes écoles

Version du rapport

V3.4, Août 2026

Auteur-es du rapport

Martina Weiss, Rahel Imobersteg, Christian Leder,
Peter Wenger, Tristan Flury

Graphisme

Nicole Aregger, Reto Gratwohl

Le présent document est une traduction de l'allemand. En cas de divergence entre les versions linguistiques, la version allemande fait foi.

Adoptée par l'Assemblée plénière de swissuniversities le 7 mai 2026

Table des matières

Abréviations	5
Executive summary	6
1. Contexte et mandat	
1.1 Mandat confié par la CSHE	9
1.2 Évaluation de la mise en œuvre des Coordinations 2021-24 et 2025-28	10
1.3 Structure de la Coordination 2029-32	11
2. Mission fondamentale des hautes écoles	
2.1 Mission fondamentale des hautes écoles	14
2.2 Facteurs de réussite du système des hautes écoles	17
2.3 Thèmes transversaux pour le paysage FRI	19
2.3.1 Équité et promotion des talents et de la diversité	19
2.3.2 Durabilité	20
2.3.3 Transformation numérique	21
2.3.4 Coopération nationale et internationale	22
3. Objectifs stratégiques et priorités thématiques nécessitant des investissements	
3.1 Objectifs stratégiques à l'heure des crises et des changements	23
3.2 Priorité thématique Souveraineté technologique pour la science et la société	24
3.2.1 Souveraineté numérique	25
3.2.2 Protection et disponibilité des publications scientifiques : Open Access	25
3.2.3 Gestion des données de recherche à long terme	26
3.2.4 Bases de recherche pour la souveraineté technologique	26
3.2.5 Mesures relevant du financement de base et d'autres programmes	28
3.3 Priorité thématique Espace	29
3.3.1 L'espace, moteur de l'innovation	29
3.3.2 Mesures relevant du financement de base et d'autres programmes	31
3.4 Priorité thématique Système de formation et circulation des connaissances	32
3.4.1 L'enseignement et l'apprentissage en mutation	32
3.4.2 Efficacité des voies de formation et du système de formation	33
3.4.3 Importance de la circulation des connaissances	33
3.4.4 Mesures relevant du financement de base et d'autres programmes	34

3.5	Priorité thématique Infrastructures de recherche	35
3.5.1	Visibilité et coordination des infrastructures de recherche nationales	35
3.5.2	Interopérabilité internationale	36
3.5.3	Mesures relevant du financement de base et d'autres programmes	37
3.6	Priorité thématique Santé et médecine	38
3.6.1	Réduire la pénurie de personnel qualifié dans le système de santé	39
3.6.2	Augmentation des capacités de formation en médecine humaine	39
3.6.3	Développement de l'offre de formation dans les professions des soins	40
3.6.4	Identification de domaines particulièrement onéreux	40
3.6.5	Mesures relevant du financement de base et d'autres programmes	41
3.7	Priorité thématique Sécurité et défense	42
3.7.1	Politique de sécurité : la recherche des hautes écoles au service du renforcement de la résilience	42
3.7.2	Sécurité des connaissances	43
3.7.3	Mesures relevant du financement de base et d'autres programmes	44

4. Besoins de financement des hautes écoles

4.1	Système de financement des hautes écoles suisses	45
4.2	Augmentation du nombre d'étudiant-es et contributions de base de la Confédération	46
4.3	Efficacité et efficience des ressources financières engagées	48
4.4	Modèles de financement alternatifs	49

5. Propositions adressées à la CSHE

5.1	Contributions de base, contributions d'investissements et participations aux frais locatifs	53
5.2	Autres investissements dans le cadre de programmes d'impulsion	53
5.3	Art. 47, al. 3, LEHE	53
5.4	Domaines particulièrement onéreux	54
5.5	Prochaines étapes	54

6. Annexes

6.1	Projets d'infrastructure dans le cadre du processus d'élaboration de la Feuille de route suisse pour les infrastructures de recherche 2027	55
6.2	Inventaire des investissements et des surfaces louées	56

Abréviations

A	Al.	Alinéa
	APN	Advanced Practice Nurses
	Art.	Article
C	CDIP	Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
	Coordination	Coordination de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale
	CSHE	Conférence suisse des hautes écoles
	CSRE	Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation
D	DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
E	ECTS	Crédits ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédits)
	EDD	Éducation au développement durable
	EOSC	European Open Science Cloud
	EPF	École polytechnique fédérale
	ESA	Agence spatiale européenne, European Space Agency
	ETER	Registre européen de l'enseignement supérieur, European Tertiary Education Register
F	FF	Feuille fédérale
	FNS	Fonds national suisse
	FRI	Formation, recherche et innovation
H	HEARTS	Helvetic AI Resources, Technologies and Services
	HEP	Haute école pédagogique
	HES	Haute école spécialisée
	HEU	Haute école universitaire
I	IA	Intelligence artificielle
L	LAMal	Loi fédérale sur l'assurance-maladie
	LEHE	Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine des hautes écoles (loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles)
	LPD	Loi fédérale sur la protection des données
	LPSan	Loi fédérale sur les professions de la santé
	LRH	Loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain (loi relative à la recherche sur l'être humain)
O	OBSAN	Observatoire suisse de la santé
	OFS	Office fédéral de la statistique
P	PA27	Programme d'allègement budgétaire 2027
	PgB	Contributions liées à des projets
	PME	Petites et moyennes entreprises
	PNR	Programmes nationaux de recherche
R	RI	Infrastructure de recherche, Research Infrastructure
	RMN	Résonance magnétique nucléaire
S	SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
	SPADRI	Portail suisse pour les données académiques et les infrastructures de recherche, Swiss Portal for Academic Data and Research Infrastructure
T	TST	Transfert de savoir et de technologie
U	UE	Union européenne
	UNIGE	Université de Genève
	UZH	Université de Zurich
Z	ZHAW	Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften

Executive Summary

La Coordination de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale 2029–32 de swissuniversities décrit les défis à relever pendant la période FRI 2029–32 et les possibles mesures des hautes écoles pour y répondre. Elle le fait dans un contexte de finances publiques tendues, d'augmentation du nombre d'étudiant-es et de processus de transformation mondiaux. Elle se fonde sur le mandat de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) de mai 2025 et, dans un monde en mutation rapide, se réfère aux informations et aux évaluations disponibles au moment de sa rédaction.

Les hautes écoles garantissent l'excellence de l'enseignement, de la recherche, de la formation continue et du transfert de savoir. Leur contribution à la capacité d'innovation, à la compétitivité et à la résilience sociétale de la Suisse est essentielle. Dans le cadre de cette mission fondamentale, les hautes écoles traiteront, pendant la période FRI à venir, également des thèmes qui, par le passé, étaient financés par des programmes fédéraux, tels que l'équité, la durabilité, la coopération nationale et internationale ainsi que la transformation numérique. C'est pourquoi les contributions de base de la Confédération sont cruciales et constituent une priorité centrale pour swissuniversities. > **Chapitre 2**

En s'appuyant sur cette mission fondamentale, swissuniversities formule trois objectifs stratégiques : renforcer la capacité d'innovation, garantir la compétitivité internationale et augmenter la résilience de la société. Elle identifie en outre six priorités thématiques nécessitant des investissements supplémentaires, qui permettent de concrétiser ces objectifs et qui, au regard des objectifs politiques et du maintien de la compétitivité, doivent être traités prioritairement : (1) la souveraineté technologique pour la science et la société, (2) l'espace, (3) le système de formation et la circulation des connaissances, (4) les infrastructures de recherche, (5) la santé et la médecine, ainsi que (6) la sécurité et la défense. La mise en œuvre de ces priorités nécessite des programmes d'impulsion supplémentaires. Les instruments concrets pouvant être déployés dans les différentes priorités dépendent des décisions du Conseil fédéral et devront être coordonnés avec les partenaires du domaine FRI. > **Chapitre 3**

L'accomplissement de ces tâches repose sur un financement de base stable, une autonomie institutionnelle et un réseau international. > **Chapitre 4**

Compte tenu de la forte croissance prévue du nombre d'étudiant-es, swissuniversities propose pour la période FRI 2029–32 :

- une augmentation annuelle des contributions de base de 2,18 %,
- le maintien des contributions d'investissements et des participations aux frais locatifs,
- des moyens supplémentaires, d'un montant à préciser, pour les priorités thématiques,
- le cas échéant, des moyens pour des infrastructures communes au sens de l'art. 47, al. 3, LEHE. > **Chapitre 5**

Dans l'ensemble, la Coordination de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale 2029–32 vise, en misant sur la coordination, sur la définition de priorités et sur des investissements ciblés, à garantir durablement la haute performance du système suisse des hautes écoles en dépit des exigences croissantes, d'une volatilité nationale et internationale accrue ainsi que de ressources limitées.

Executive Summary

Italiano

Il documento «Coordinamento della politica universitaria a livello nazionale 2029–32» di swissuniversities descrive le sfide e le possibili misure che le scuole universitarie dovranno affrontare nel prossimo periodo ERI 2029–32. Lo fa in un contesto caratterizzato da finanze pubbliche sotto pressione, da un numero crescente di studenti e da processi di trasformazione globali. Si basa sul mandato della Conferenza svizzera delle scuole universitarie (CSSU) del maggio 2025, così come formulato all'epoca, e si fonda sulle informazioni e sulle valutazioni attualmente disponibili, in un mondo in rapida evoluzione.

Le scuole universitarie garantiscono l'eccellenza nell'insegnamento, nella ricerca, nella formazione continua e nel trasferimento di conoscenze. Esse forniscono un contributo fondamentale alla capacità di innovazione, alla competitività e alla resilienza della società svizzera. Nell'ambito di questa missione fondamentale, nel prossimo periodo ERI saranno affrontati anche temi che in passato erano finanziati tramite programmi federali, come l'uguaglianza delle opportunità, la sostenibilità, la digitalizzazione e la cooperazione nazionale e internazionale. Per questo motivo i contributi di base della Confederazione sono essenziali e swissuniversities attribuisce loro la massima priorità. > **Capitolo 2**

Sulla base di questo mandato di base, swissuniversities formula i tre obiettivi strategici: rafforzare la capacità di innovazione, garantire la competitività internazionale e aumentare la resilienza della società. Per concretizzare questi obiettivi, vengono individuati sei punti focali tematici con un fabbisogno di investimenti aggiuntivo, che devono essere trattati come priorità in vista degli obiettivi politici e del mantenimento della competitività e che comportano ulteriori necessità di investimento: (1) sovranità tecnologica per la scienza e la società, (2) spazio, (3) sistema educativo e circolazione della conoscenza, (4) infrastrutture di ricerca, (5) salute e medicina, nonché (6) sicurezza e difesa. Per l'attuazione di questi punti chiave sono necessari ulteriori programmi di incentivi. Quali strumenti concreti possano essere impiegati in ciascun caso dipende dalle decisioni del Consiglio federale e dovranno essere coordinati insieme ai partner ERI. > **Capitolo 3**

Il presupposto per l'adempimento di questi compiti è costituito da un finanziamento di base stabile, dall'autonomia istituzionale e dal networking internazionale. > **Capitolo 4**

Alla luce della forte crescita prevista del numero di studenti, swissuniversities chiede per il periodo ERI 2029–32:

- una crescita annuale dei contributi di base di 2.18%,
- il mantenimento dei sussidi per gli investimenti edilizi e le spese locative,
- fondi supplementari, ancora da definire, per i punti focali tematici,
- eventualmente sussidi a infrastrutture comuni ai sensi dell'art. 47 cpv. 3 LPSU. > **Capitolo 5**

Nel complesso, il coordinamento della politica universitaria a livello nazionale 2029–32 mira a garantire in modo sostenibile l'elevata efficienza del sistema universitario svizzero nonostante le crescenti esigenze, la crescente volatilità a livello nazionale e internazionale e le risorse limitate, attraverso il coordinamento, la definizione delle priorità e investimenti mirati.

Executive Summary

English

The swissuniversities National Coordination of Higher Education Policy 2029–32 outlines the challenges and potential measures for higher education institutions for the upcoming ERI period of 2029–32. It does so against the backdrop of strained public finances, growing student numbers, and global transformation. It is guided by the mandate of the Swiss Conference of Higher Education Institutions from May 2025, and is based on the currently available information and assessments in a rapidly changing world.

Higher education institutions ensure excellence in teaching, research, continuing education, and knowledge transfer. They contribute significantly to Switzerland's innovative strength, competitiveness, and societal resilience. Based on this core mission, the forthcoming ERI period will also address topics previously funded by federal programmes, such as equal opportunities, sustainability, digitalisation as well as national and international cooperation. The federal government's core funding is therefore essential, and swissuniversities accords the highest priority to this. > **Chapter 2**

Based on this core mission, swissuniversities has formulated three strategic objectives: to strengthen innovative capacity, to secure international competitiveness, and to enhance societal resilience. Six thematic focus areas requiring additional investment have been identified to make these objectives more concrete. They must be treated as priorities in view of political goals and the maintenance of competitiveness, and will need additional investment: (1) technological sovereignty for science and society, (2) space, (3) education system and circulation of knowledge, (4) research infrastructures, (5) health and medicine, and (6) security and defense. Additional stimulus programmes are required to implement these priorities. The specific instruments to be deployed depend on the Federal Council's decisions and must be coordinated with the ERI partners. > **Chapter 3**

Reliable core funding, institutional autonomy, and international networking are prerequisites for fulfilling these tasks. > **Chapter 4**

In light of the anticipated significant increase in student numbers, swissuniversities proposes the following for the ERI period 2029–32:

- an annual increase in core funding of 2.18%,
- the continuation of contributions to cover expenditure for construction and use of buildings,
- additional funding, yet to be determined, for thematic priorities,
- if applicable: funding for shared infrastructure facilities in accordance with Article 47(3) of the Higher Education Act (HEdA).). > **Chapter 5**

Overall, the aim of the National Coordination of Higher Education Policy 2029–32 is to sustainably secure the high performance of the Swiss higher education system through coordination, prioritisation, and targeted investment, despite growing demands, increasing national and international volatility, and limited resources.

1. Contexte et mandat

1.1 Mandat confié par la CSHE

Le 26 mai 2025, la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) a confié à swissuniversities le mandat d'élaborer une proposition relative à la coordination de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale (Coordination) et à la répartition des tâches dans les domaines particulièrement onéreux pendant la période FRI 2029–32. La Coordination 2029–32 prend tout son sens non seulement au vu de l'évolution de la politique des hautes écoles, mais aussi dans le contexte budgétaire actuel : le mandat de la CSHE fait explicitement référence à la situation financière tendue que reflètent, au niveau de la politique fédérale, les projets élaborés par le Conseil fédéral à partir de 2024, notamment le programme d'allègement budgétaire 2027 (PA27). Dans une perspective de réduction des fonds publics, les mesures de coordination et de répartition des tâches revêtent une importance accrue.

La CSHE invite donc également la Conférence des rectrices et recteurs des hautes écoles suisses à identifier non seulement les défis auxquels les hautes écoles sont confrontées, mais aussi les possibilités de développement et les mesures permettant de relever ces défis tout en maintenant le niveau élevé des prestations des hautes écoles. Elle demande expressément à swissuniversities de « travailler sur la base de scénarios fondés sur des besoins de base et des priorités stratégiques variables » et de proposer « des objectifs et des mesures concrètes concernant l'exploitation des synergies et l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience (des coûts) », en veillant notamment à indiquer des priorités. L'élaboration d'une proposition relative à la définition des domaines particulièrement onéreux fait également partie du mandat.

Ce dernier englobe en outre des objectifs, des priorités et des thèmes que la CSHE juge essentiels. Certains d'entre eux occupent aujourd'hui déjà une place prépondérante : il s'agit par exemple des thèmes transversaux inscrits dans le message FRI 2025–28 (développement durable, transformation numérique, équité et coopération nationale et internationale) ou encore des objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de formation, qui doivent être pris en compte¹. Quant à la réduction de la pénurie de personnel qualifié, un accent particulier doit être mis sur la médecine humaine.

Le présent rapport s'inscrit dans la lignée des rapports précédents consacrés à la coordination à l'échelle nationale et intègre désormais l'élément des priorités thématiques communes dotées d'une orientation stratégique. À travers la mission fondamentale des hautes écoles et les six priorités thématiques, swissuniversities décrit les principaux défis auxquels l'ensemble du système des hautes écoles est confronté nécessitant une action conjointe afin d'assurer le rôle de la Suisse en tant que leader dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation.

¹ Cf. la déclaration commune de 2023 de la Confédération et des cantons, c'est-à-dire du DEFR et de la CDIP, sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de formation.

Cadre général imposé par la politique des finances

Au printemps 2026, le Parlement a terminé l'examen du programme d'allégement budgétaire 2027, dans lequel le Conseil fédéral présente des propositions radicales pour le domaine FRI.

Le maintien de l'instrument des programmes fédéraux (contributions liées à des projets [PgB]) dans la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) est un élément central du présent rapport et de la proposition. Par le passé, la Confédération a activement piloté et largement cofinancé la coordination et le développement par le biais de programmes portant notamment sur l'équité, la promotion de la relève académique, le développement des capacités de formation en médecine ou l'intégration de l'Open Science, encourageant ainsi de manière significative la coopération entre les hautes écoles. Dans ce contexte de politique budgétaire, le mandat de la CSHE de mai 2025 invite également swissuniversities à « réfléchir aux champs thématiques dans lesquels de tels programmes pourraient être menés et à l'orientation potentielle de ces derniers ».

1.2 Évaluation de la mise en œuvre des Coordinations 2021–24 et 2025–28

À l'été 2025, swissuniversities a présenté un reporting qualitatif portant sur la Coordination de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale (Coordination) 2021–24, qui décrit les objectifs et leur réalisation au cours de cette période fortement marquée par la pandémie de Covid².

Pour la période 2025–28, elle a formulé en mai 2022, dans la Coordination 2025–28, divers objectifs de développement et mesures³ consistant notamment à assurer l'excellence internationale de la Suisse ainsi qu'à façonner et à maîtriser la transformation numérique dans la société. Ces objectifs ont rencontré un écho positif auprès des acteurs politiques et ont été intégrés dans le message FRI 2025–28⁴.

Au terme de la première année de la période actuelle 2025–28, il est encore trop tôt pour dresser un bilan définitif. Néanmoins, on commence à percevoir des réussites majeures et des étapes importantes se dessinent. Les hautes écoles ont assumé leurs missions principales avec un grand engagement, contribuant ainsi à l'excellence du domaine FRI suisse. En comparaison internationale, la Suisse occupe toujours une position de premier plan, et un quart des étudiantes fréquente l'une des 200 meilleures hautes écoles au monde⁵.

C'est avec soulagement que les hautes écoles ont réintégré les programmes de recherche européens. Les échanges internationaux et la participation à des appels à projets internationaux hautement compétitifs, qui ont été très fructueux pour la Suisse par le passé, contribuent de manière significative à la compétitivité, à la capacité d'innovation et à l'attractivité du pôle de recherche.

La coopération coordonnée entre les hautes écoles s'est également révélée à maintes reprises être un facteur de réussite. Il apparaît que les approches nationales communes favorisent les gains d'efficacité, améliorent la visibilité internationale et renforcent le pouvoir de négociation. La coordination à l'échelle nationale a permis de réaliser des progrès dans différents domaines d'action, comme le montrent les exemples suivants :

² Reporting 2021–24. Rapport final de swissuniversities sur la planification stratégique 2021–24 dans le cadre de la Coordination de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale (Coordination) sur la base d'un engagement volontaire en faveur d'un reporting qualitatif, 3 septembre 2025.

³ Coordination de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale 2025–28. Planification stratégique ; adoptée par le Comité de swissuniversities le 28 avril 2022. Prise de connaissance par l'Assemblée plénière de swissuniversities le 12 mai 2022.

⁴ Message du 8 mars 2024 relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2025 à 2028.

⁵ CSRE (2026). L'éducation en Suisse - rapport 2026, p. 209, graphique 215.

- Le domaine de la sécurité des connaissances ne cesse de gagner en importance et une étape importante a été franchie en 2025 en vue de renforcer la coordination. Un groupe de travail mis en place par swissuniversities a rédigé un rapport contenant des recommandations, qui propose un cadre visant à concilier sécurité, liberté académique et compétitivité internationale⁶. Les conclusions seront intégrées dans les travaux à venir en lien avec la création d'un point de contact national.
- Suite à la révision de la stratégie nationale suisse sur l'Open Access en 2024, un accord a pu être signé en 2025 avec le grand éditeur scientifique Wiley. Cet accord permet aux chercheuses et chercheurs des hautes écoles suisses de publier en accès libre dans l'ensemble du portefeuille de Wiley et règle pour la première fois explicitement l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) en lien avec les contenus sous licence⁷.
- Les hautes écoles numérisent également leurs propres procédures et processus. Cela inclut les attestations de prestations d'études. Tôt ou tard, toutes les hautes écoles en Suisse seront amenées à passer du format papier aux attestations numériques. C'est pourquoi swissuniversities a mené un avant-projet sur les « Verifiable Credentials », dans le but d'établir une norme commune pour les attestations d'études numériques, qui soit sécurisée et compatible au niveau international.

Dans la Coordination 2025–28, swissuniversities a demandé le lancement de cinq programmes dans le cadre des contributions liées à des projets (PgB), ainsi que des moyens financiers pour un programme spécial Soins infirmiers. En raison du PA27, ces programmes PgB ont été réduits aux années de contribution 2025–26⁸. Ainsi, les travaux prévus dans le cadre des PgB Durabilité, Promotion de la relève scientifique, Équité, Open Education & Digital Competencies et Open Science II pourront être mis en œuvre pendant au moins deux ans. Le programme spécial Soins infirmiers, faisant l'objet d'une réglementation distincte, est garanti pour toute la période FRI.

Ces dernières années ont également montré que la coordination et la coopération entre les hautes écoles nécessitent des moyens financiers. La situation budgétaire tendue et les changements géopolitiques s'accompagnent de nouveaux intérêts et de nouvelles problématiques, et entraînent parfois un recentrage des priorités dans la recherche, l'enseignement ainsi que dans la coopération nationale et internationale. La performance du système des hautes écoles reste tributaire de conditions-cadres stables et fiables. Dans ce contexte, un financement de base suffisant et prévisible est la condition essentielle pour garantir à long terme la qualité, la capacité d'innovation et la compétitivité internationale.

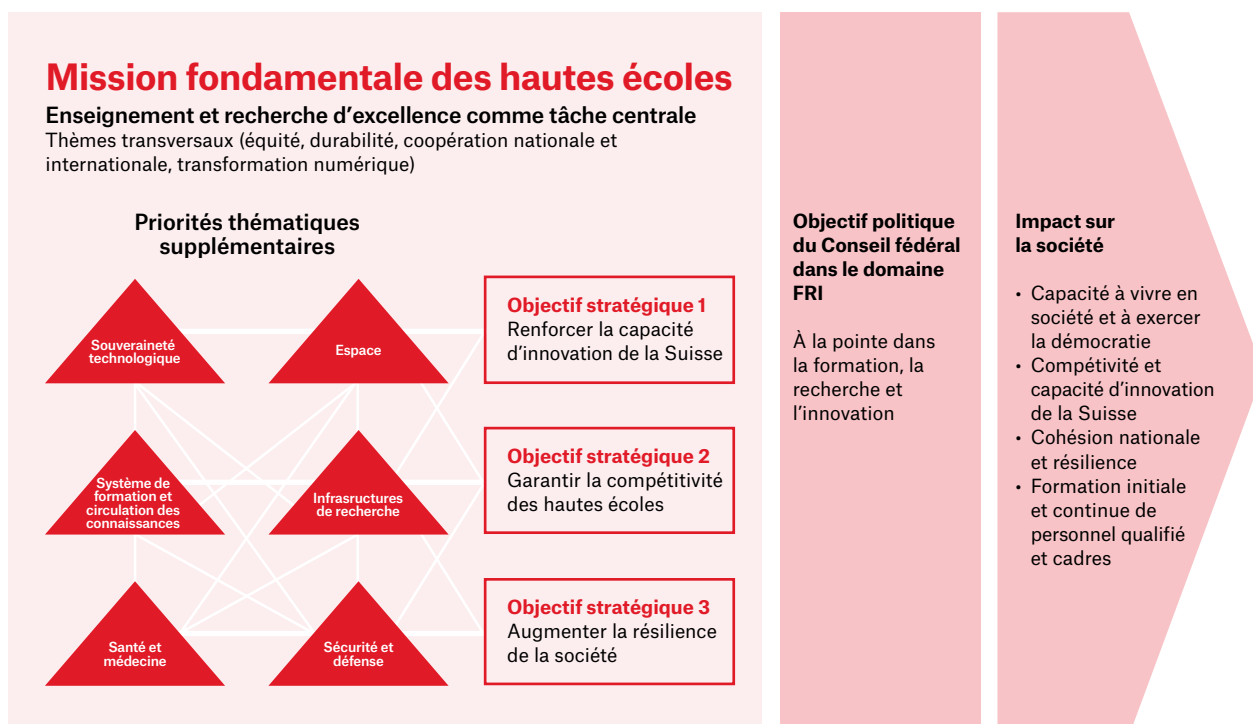
1.3 Structure de la Coordination 2029–32

Dans la présente Coordination 2029–32, swissuniversities se réfère aux missions des hautes écoles dans la société et aux objectifs du Conseil fédéral pour le domaine FRI (cf. Figure 1). Sur cette base, elle décrit les besoins en matière de contributions de base, de contributions d'investissements et de participations aux frais locatifs au sens de la LEHE et identifie des priorités thématiques nécessitant des investissements supplémentaires, qui doivent être abordées dans le cadre de programmes d'impulsion (p. ex. PgB, programmes de l'initiative Flagship d'Innosuisse, programmes nationaux de recherche de la Confédération, programmes relevant de législations spéciales ou instruments de financement interdépartementaux).

⁶ Cf. swissuniversities, Sécurité des connaissances.

⁷ Cf. également le rapport annuel 2025 de swissuniversities.

⁸ Cf. swissuniversities, Contributions liées à des projets : informations pour la période 2025–28.

**Figure 1**

Structure de la Coordination de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale 2029–32 : mission fondamentale, thèmes transversaux et priorités thématiques, ainsi que leur orientation vers les objectifs stratégiques. Le graphique se lit de droite à gauche (cf. chap. 1.3).

Le chapitre 2 présente la **mission fondamentale** des hautes écoles, qui consiste à garantir l'excellence de l'enseignement et de la recherche pour une société à même d'adopter une vision d'avenir. Les contributions de base de la Confédération sont essentielles dans cette perspective, raison pour laquelle swissuniversities leur accorde la plus haute priorité.

Ces contributions de base couvriront désormais également des thèmes qui, lors des périodes FRI précédentes, étaient soutenus par des programmes fédéraux et que les hautes écoles peuvent dorénavant coordonner. Des progrès importants ont été réalisés dans les domaines de l'équité, de la durabilité, de la coopération nationale et internationale ainsi que de la transformation numérique. La suite des travaux dans ces domaines s'effectue dans le cadre de la mission fondamentale des hautes écoles, sans coordination étroite de swissuniversities.

Au chapitre 3, swissuniversities définit **trois objectifs stratégiques** au travers desquels les hautes écoles entendent contribuer au développement durable de la science, de l'économie et de la société. Ces objectifs sont précisés par **six priorités thématiques** qui, compte tenu des enjeux politiques et de la nécessité de maintenir la compétitivité, demandent des investissements supplémentaires par le biais de programmes d'impulsion. Les instruments permettant de mettre en œuvre ces investissements dépendent des décisions du Conseil fédéral et devront être coordonnés avec les partenaires FRI.

Le chapitre 4 se fonde sur ces réflexions et évaluations pour décrire les besoins des hautes écoles en matière de financement qui constituent la base de la **proposition adressée à la CSHE** en vue du message FRI 2029–32 (chap. 5).

2. Mission fondamentale des hautes écoles



swissuniversities aligne le développement futur sur des objectifs généraux liés à l'efficacité sociale des hautes écoles. Ceux-ci servent de référence commune pour la coordination à l'échelle nationale. Les aspects suivants occupent notamment une place centrale :

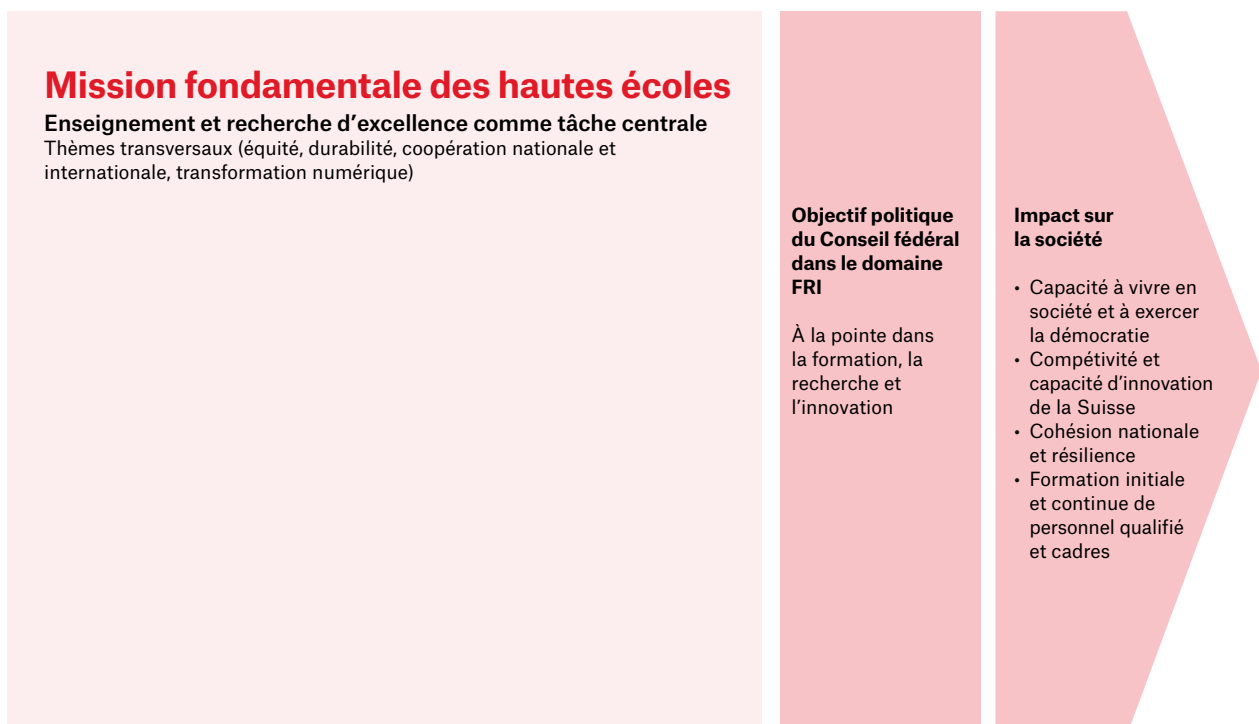
- Capacité à vivre en société et à exercer la démocratie
- Compétitivité et capacité d'innovation de la Suisse
- Résilience et cohésion nationale
- Formation et formation continue de personnel qualifié ainsi que de cadres

Garantir à la Suisse une position à la pointe dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation est l'un des objectifs prioritaires du programme de législature 2023–27 des Chambres fédérales, qui correspond à un objectif à long terme de la politique suisse⁹. Sa réalisation dépend principalement des hautes écoles et de leurs prestations, mais également des conditions-cadres politiques et financières.

⁹ Il s'agit de l'« objectif 4 » (art. 5) de l'arrêté fédéral correspondant, dont la réalisation est liée à des mesures politiques concrètes, notamment l'adoption du message FRI, la modification de la LEHE, le message relatif à la loi fédérale sur l'espace, la modification de la loi relative à la recherche sur l'être humain et la modification de la loi fédérale sur la formation professionnelle, FF 2024 1440.

Par la formation, la recherche et l'innovation, les hautes écoles apportent une contribution essentielle à la création de valeur et à la compétitivité internationale de la Suisse. Elles génèrent et transmettent des connaissances, forment du personnel qualifié et des cadres, assurent la relève scientifique et mettent leur expertise au service de la politique, de l'économie et du grand public. En outre, elles contribuent à la culture démocratique, à la compréhension sociale ainsi qu'à l'anticipation et au traitement de questions complexes liées à l'avenir. Leur impact s'exerce au travers de leurs diplômé·es, de leurs liens avec divers domaines professionnels, de la recherche appliquée et fondamentale, de leurs prestations de services et de leur collaboration avec l'industrie et les PME.

La fiabilité et la durabilité du financement de base et de programmes d'impulsion supplémentaires, ainsi que l'autonomie institutionnelle sont des facteurs essentiels afin de permettre aux hautes écoles suisses de déployer pleinement leur potentiel et de fournir durablement leurs prestations dans l'intérêt de la société, de l'État et de l'économie. La garantie de la participation aux programmes européens de recherche et d'éducation ainsi que le soutien de la politique extérieure à la coopération internationale dans le domaine FRI sont également indispensables.



2.1 Mission fondamentale des hautes écoles

Les hautes écoles suisses ont une mission sociale et un mandat de prestations multiple défini par la loi. Ce mandat concerne les hautes écoles universitaires (HEU), les hautes écoles spécialisées (HES) et les hautes écoles pédagogiques (HEP), avec des différences quant aux priorités respectives. Fondamentalement, les hautes écoles acquièrent de nouvelles connaissances scientifiques, développent et transmettent les connaissances existantes, jettent les bases permettant de relever les défis de la société et contribuent ainsi au progrès. Elles mènent une recherche d'excellence reconnue aux niveaux national et international, remplissent une mission centrale pour l'économie suisse et forment le personnel qualifié, les cadres, les enseignant·es ainsi que la relève scientifique pour l'avenir.

- **Enseignement** : les hautes écoles dispensent aux étudiant·es une formation scientifiquement fondée et leur transmettent à la fois des connaissances spécialisées et des compétences méthodologiques. L'objectif est de former des spécialistes qualifiés, capables d'analyser des problèmes complexes et d'agir de manière responsable dans leur vie professionnelle et au sein de la société. La formation s'effectue dans le cadre de programmes d'études de niveau bachelor, master et doctorat.
- **Recherche** : les hautes écoles acquièrent de nouvelles connaissances scientifiques, développent les connaissances existantes et contribuent ainsi au progrès dans divers domaines. Elles se consacrent aussi bien à la recherche fondamentale qu'à la recherche appliquée, souvent en collaboration avec d'autres institutions scientifiques, des entreprises ou des établissements publics.
- **Formation continue** : les hautes écoles proposent des programmes destinés aux personnes actives afin que celles-ci puissent approfondir leurs connaissances ou se familiariser avec les développements intervenus dans leur domaine de spécialité et y contribuer. Ces offres permettent aux professionnel·les de maintenir à jour leurs compétences et de les faire évoluer tout au long de leur carrière.
- **Prestations de services** : les hautes écoles proposent des prestations de services autonomes à la société, au monde politique, à l'économie, à la culture et à l'industrie.

Les résultats de la recherche et les connaissances scientifiques doivent sortir du cadre académique et profiter également à l'économie, à la politique et au grand public par le biais du **transfert de savoir et de technologie (TST)**. Les hautes écoles fournissent des services de conseil, collaborent avec des entreprises et contribuent à la mise au point d'innovations.

En tant que lieux de débat ouvert et de pensée critique, les hautes écoles assument une **responsabilité sociale** étendue. Elles favorisent l'échange constructif entre différentes perspectives et rendent les connaissances scientifiques accessibles au plus grand nombre. Grâce à une recherche et à un enseignement indépendants, elles livrent des conclusions vérifiables et soutiennent la définition de repères et la prise de décision dans les discours publics, socioculturels et politiques ainsi que dans le monde de la science et des arts. Elles contribuent ainsi à renforcer une culture du débat objectif et fondé sur des faits, qui est un élément fondamental de la capacité d'une société libérale et ouverte à vivre en démocratie.

Les hautes écoles exercent en outre un effet multiplicateur particulier sur le système de formation grâce à la formation des enseignant·es. En transmettant à ces derniers des bases scientifiquement fondées et en leur donnant des outils pour former à la pensée critique, elles marquent durablement la qualité de l'enseignement scolaire et contribuent ainsi à garantir, de génération en génération, les fondements d'une société éclairée, démocratique et capable d'apprendre.

Les hautes écoles suisses sont **des institutions apprenantes**. Elles veillent à assurer des conditions-cadres stables pour des projets de recherche menés à long terme et pour la collaboration avec l'économie, la société et la culture, tout en s'adaptant en permanence aux nouvelles exigences, en transmettant aux spécialistes qu'elles forment des connaissances actuelles et les compétences correspondantes et en proposant aux chercheuses et chercheurs des structures agiles et des projets innovants. Les récentes conclusions du rapport sur l'éducation 2026 donneront lieu à des impulsions essentielles pour la poursuite de ce développement¹⁰.

¹⁰ CSRE (2026). L'éducation en Suisse - rapport 2026.

Formation et formation continue de personnel qualifié et de cadres

En 2024, les hautes écoles universitaires, les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques ont délivré ensemble près de 70'000 diplômes de formation et de formation continue, dont 35'491 bachelors et 23'451 masters¹¹. Ces chiffres illustrent le rôle central que jouent les hautes écoles en matière de formation et de qualification dans le cadre de leur mission fondamentale. Les hautes écoles forment des spécialistes pour un large éventail de professions et de fonctions¹². Avec les progrès scientifiques et technologiques, un nombre croissant de domaines professionnels se sont retrouvés face à la nécessité de créer des liens étroits entre la pratique professionnelle et la recherche. La formation d'un personnel disposant des meilleures qualifications dans les hautes écoles est une caractéristique des sociétés modernes fondées sur le savoir et contribue à la viabilité et à la compétitivité de la Suisse¹³.

À cet égard, la coexistence des hautes écoles et de la formation professionnelle supérieure au degré tertiaire constitue, en comparaison internationale, une particularité du système de formation suisse. Celui-ci contribue dans une large mesure à la stabilité et à la performance du marché du travail helvétique. Au cours des dernières décennies, l'expansion de la formation tertiaire correspondait globalement à la demande effective de main-d'œuvre hautement qualifiée¹⁴. Contrairement à des pays où une forte académisation a conduit à des déséquilibres structurels ou à une surqualification, la Suisse a pu, grâce à ses structures de formation perméables, maintenir un rapport équilibré entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail. Cette stratégie de diversité du système des hautes écoles, avec les différents profils de celles-ci, associée à une grande perméabilité, a fait ses preuves en Suisse.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) prévoit une forte augmentation du nombre d'étudiant·es au cours des années à venir¹⁵. La demande croissante de places d'études constitue un défi pour les hautes écoles : celui d'étendre leurs capacités de formation sans faire de compromis sur la qualité. Il incombe aux hautes écoles d'offrir aux étudiant·es une formation de haut niveau pour la suite de leur parcours. Garantir une qualité élevée malgré la hausse du nombre d'étudiant·es devient ainsi une tâche centrale pour le développement du système des hautes écoles.

Le progrès par la recherche

La recherche est un moteur du progrès social et économique. Elle ne s'inscrit pas dans une séparation stricte entre recherche fondamentale et recherche appliquée, mais dans un continuum d'impulsions réciproques : les questions médicales, technologiques, sociétales et économiques ainsi que les grands défis de notre époque ont parfois des répercussions sur la recherche fondamentale ; parallèlement, les découvertes de la recherche fondamentale suscitent souvent de nouvelles questions pour la recherche appliquée et ouvrent des perspectives pour le développement de thérapies, de procédés et de produits.

La recherche menée dans les hautes écoles est un moteur central de l'innovation et constitue un socle important pour des collaborations avec tous les secteurs de la société, par exemple

¹¹ OFS, Titres délivrés selon le type de hautes écoles et le niveau. Dans le domaine de la formation continue, l'Office fédéral de la statistique (OFS) ne recense que les diplômes comportant plus de 60 crédits ECTS.

¹² Concrètement, des solutions sont recherchées en collaboration avec les hautes écoles concernées afin de garantir une formation et une formation continue adéquate dans le domaine de l'interprétariat en langue des signes.

¹³ La Commission européenne souligne également l'importance d'une main-d'œuvre hautement qualifiée (« highly skilled ») lorsqu'il s'agit de mesures visant à maintenir et à renforcer la compétitivité de l'Europe : « Universities are one of the central actors in innovation ecosystems as they produce a highly-skilled workforce, generate breakthrough research, and help to turn fundamental research into practical innovation. » Son rapport met en avant l'argument de la quantité en particulier en lien avec les secteurs à fort potentiel de croissance, tel que le domaine de l'intelligence artificielle. « The availability in sufficient numbers of data scientists, AI specialists, bioinformatics experts and professionals well-versed in both pharmaceuticals and AI is a major factor. » in : [The future of European competitiveness, Part B | In-depth analysis and recommendations](#).

¹⁴ Cf. CSRE (2023). L'éducation en Suisse - rapport 2023, p. 226.

¹⁵ Scénarios de l'OFS pour les hautes écoles – Étudiants et diplômes.

sous la forme de joint ventures, de spin-off et d'autres formats de transfert. En tant que partie intégrante de la société, elle permet de mieux comprendre les défis complexes et de développer des solutions viables.

De cette façon, la formation, la recherche et l'innovation contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et de la performance économique, ainsi qu'à une compréhension approfondie des relations complexes et à une coexistence éclairée et démocratique. Les connaissances qu'elles génèrent déploient leurs effets dans la durée et au-delà des différents domaines d'application, en tant que ressources communes disponibles pour la société, l'État et l'économie. D'où l'importance particulière d'un financement public fiable, garantissant la continuité, la qualité et l'indépendance de la recherche scientifique.

Utilisation de l'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle se développe à un rythme fulgurant, induisant une transformation fondamentale dans la formation, la recherche et l'innovation et impactant également les hautes écoles elles-mêmes en tant qu'institutions. Elle ouvre de nouvelles possibilités en matière de production de connaissances, par exemple grâce aux analyses basées sur des données, à la modélisation automatisée ou à l'utilisation de systèmes génératifs dans la recherche et l'enseignement. Parallèlement, elle est à l'origine de changements profonds dans les disciplines et les pratiques de recherche : les méthodes de travail, les approches et les profils de compétences évoluent, non seulement dans l'informatique et l'ingénierie, mais aussi à travers tous les domaines d'études, des sciences humaines et sociales à la médecine. Ces développements s'accompagnent d'une transformation structurelle du monde du travail, qui touche de nombreux domaines professionnels et impose de nouvelles exigences en matière de qualifications et d'apprentissage tout au long de la vie.

Les hautes écoles sont appelées à anticiper et à façonner activement cette transformation. Cela implique le développement des programmes d'études et des approches didactiques, la transmission de compétences liées à l'IA ainsi que l'encouragement de la collaboration interdisciplinaire. Dans le même temps, il convient d'aborder systématiquement les questions portant sur l'intégrité scientifique, l'assurance qualité et l'utilisation responsable de l'IA. Les hautes écoles jouent un rôle clé à la fois dans la promotion d'une approche réfléchie et critique de l'IA, dans la facilitation de l'innovation et dans le façonnement des implications sociétales de ces technologies.

2.2 Facteurs de réussite du système des hautes écoles

Le rôle majeur que joue la Suisse dans la formation, la recherche et l'innovation repose sur une série de facteurs de réussite. Parmi ceux-ci figurent, d'une part, un financement public stable assuré par la Confédération et les cantons et, d'autre part, un accès garanti aux programmes européens et des conditions-cadres favorables à un réseau international solide.

Les développements conjoints au sein du système suisse des hautes écoles supposent un cadre normatif partagé qui dépasse les intérêts institutionnels particuliers. Ancré dans des valeurs telles que l'intégrité, la transparence et la confiance institutionnelle mutuelle, ce cadre repose sur le principe de la responsabilité commune envers la société et l'ordre du savoir. Les conditions normatives et éthiques applicables aux hautes écoles englobent la liberté académique, l'intégrité dans la recherche et l'enseignement ainsi que la responsabilité sociale. Elles incluent également des lignes directrices éthiques pour la recherche, l'équité et des structures de gouvernance contraignantes.

Financement stable

Un financement de base sûr, assuré par des contributions fédérales et des fonds cantonaux, est essentiel pour permettre aux hautes écoles de remplir leur mandat de prestations en matière de formation, de recherche et d'innovation.

La Confédération et les cantons assument une responsabilité commune à cet égard. Le financement public des hautes écoles est l'expression de cette responsabilité sociétale globale.

Garantie de la participation aux programmes européens et mise en réseau internationale

La garantie de l'accès aux programmes internationaux ainsi que le maintien et le développement de la coopération internationale sont essentiels au succès des hautes écoles suisses. Les programmes de l'Union européenne (UE) revêtent une importance particulière, notamment le prochain programme-cadre européen de recherche ainsi que la participation à l'Espace européen de la recherche et de l'éducation. Ces programmes favorisent l'excellence scientifique, la mise en réseau internationale, l'accès aux infrastructures et la collaboration à l'élaboration des priorités centrales en matière de recherche et d'innovation.

L'engagement actif de la Confédération est indispensable pour assurer la participation à ces programmes. La garantie d'un accès aux structures de coopération et d'encouragement internationales est d'une importance stratégique pour les hautes écoles et le pôle de recherche suisses.

La mise en réseau internationale ne se limite pas à l'Europe. Des échanges continus et des liens institutionnels doivent également être entretenus avec d'autres régions du monde fortes en matière de recherche et d'innovation, notamment avec les nouvelles régions émergentes.

Autonomie institutionnelle et liberté académique

La liberté académique (liberté de recherche et liberté d'enseignement) est une condition essentielle permettant l'acquisition et l'évaluation de connaissances scientifiques indépendamment de toute influence extérieure et de tout intérêt particulier. Dans le contexte mondial, cette liberté scientifique est de plus en plus menacée, notamment par l'ingérence et la censure exercées par l'État dans divers pays. Élément constitutif d'une société libre et démocratique, sa préservation est donc non seulement une tâche relevant de la politique scientifique, mais aussi une tâche de l'État.

Les hautes écoles ont besoin d'une autonomie institutionnelle et d'une direction à la fois forte et flexible. Une marge de manœuvre suffisante en matière de décision et d'organisation leur permet d'évoluer et de réagir rapidement aux nouveaux thèmes scientifiques et aux défis de la société. L'autonomie et des structures de gestion adaptées sont des conditions permettant aux hautes écoles de se développer, d'intégrer l'innovation et de remplir efficacement leurs tâches dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et du transfert de savoir.

2.3 Thèmes transversaux pour le paysage FRI

Depuis des années, les hautes écoles s'engagent en faveur de thèmes transversaux tels que la numérisation, la durabilité et l'équité. De nombreux progrès ont été réalisés, notamment grâce à des mesures lancées et mises en œuvre dans le cadre de contributions liées à des projets (PgB) au cours des périodes FRI 2021–24 et 2025–28. Un grand nombre de tâches ont ensuite été institutionnalisées avec succès par les collectivités responsables et les hautes écoles. Les travaux portant sur ces thèmes ne sont toutefois pas encore achevés et nécessiteront encore des efforts et des moyens substantiels. Au cours de la période FRI 2029–32, ces thèmes passeront sous la responsabilité des hautes écoles ; des projets supplémentaires de coordination ou de coopération via swissuniversities ne sont pas prévus. Il convient d'autant plus de souligner que le fait de pouvoir compter sur des contributions de base de la Confédération et des contributions des cantons responsables évoluant de manière positive et tournée vers l'avenir est déterminant pour la qualité des hautes écoles.

2.3.1 Équité et promotion des talents et de la diversité

Le système scolaire public suisse doit permettre à chacun, indépendamment de son origine, de son sexe ou de son statut social, d'accéder librement à l'éducation¹⁶.

Personne ne doit faire l'objet de discrimination¹⁷ et le principe de l'équité s'applique. L'éducation crée les conditions nécessaires à une participation autonome à la vie sociale et économique ainsi qu'aux processus politiques.

Les hautes écoles ont la lourde responsabilité de contribuer à l'équité, à la diversité et à l'inclusion au sein du système de formation, la formation des enseignant·es de l'école obligatoire¹⁸ et du degré secondaire II jouant un rôle particulier à cet égard. Depuis 2013, les hautes écoles¹⁹ ont mis en œuvre, dans le cadre de projets PgB, de nombreuses mesures visant à garantir l'égalité des droits, l'équité et l'inclusion dans l'enseignement, la recherche et l'organisation des hautes écoles. Bon nombre des mesures et des instruments élaborés dans le cadre des programmes en question ont été intégrés dans le fonctionnement courant. Toutes les hautes écoles disposent aujourd'hui de plans d'action ou de stratégies et structures comparables visant à ancrer l'équité au niveau institutionnel. Parallèlement, ces dernières années, les hautes écoles ont élargi leurs compétences, passant de l'égalité entre les sexes à une perspective plus générale axée sur la suppression des barrières et l'inclusion de la diversité, par exemple en lien avec les « étudiant·es de première génération », la neurodiversité ou les handicaps.

Ainsi, les hautes écoles doivent notamment relever les défis sociétaux suivants au niveau institutionnel :

- La **proportion de femmes** est passée de 41,5 % en 2000 à 53,1 % pour l'année académique 2024/25²⁰ ; au niveau du doctorat, elle s'élevait à 48,6 % en 2022/23. S'agissant des postes de direction et des chaires, la proportion de femmes a certes fortement augmenté²¹, mais il subsiste un écart par rapport à la proportion de femmes au niveau des études et du doctorat. Si l'on considère l'ensemble de la carrière académique, du diplôme de master à

¹⁶ Les art. 19 et 62 de la Constitution fédérale garantissent le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit.

¹⁷ L'art. 8, al. 2 de la Constitution fédérale dispose que « nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique ».

¹⁸ Cf. également le rapport « Équité dans le domaine FRI – Vue d'ensemble des mesures et des activités centrées sur l'équité », état août 2025.

¹⁹ Cf. swissuniversities, P-7 Diversité, inclusion et égalité des chances (2021–24) et Programme Équité (2025–28).

²⁰ OFS, Étudiants selon le type de hautes écoles, le sexe, la nationalité et le lieu de scolarisation, dès 2000/2001.

²¹ swissuniversities, Gendermonitoring.

la chaire professorale, la proportion de femmes diminue au cours de la progression dans la carrière scientifique.

- **Des disparités sociales persistent** : les personnes issues de l'immigration sont sous-représentées dans les hautes écoles. Elles sont moins nombreuses à intégrer une haute école spécialisée ou une haute école pédagogique et ont tendance à entamer moins souvent des études dans une haute école universitaire²².
- En Suisse aussi, l'accès aux hautes écoles dépend de **l'origine sociale**. Les enfants issus de familles universitaires ont nettement plus de chances de fréquenter une haute école et de décrocher un titre que les enfants dont les parents n'ont pas fait d'études (étudiant·es de première génération)²³.
- Des obstacles persistent dans les hautes écoles : les étudiant·es et les collaboratrices et collaborateurs en situation de handicap sont toujours confrontés à des obstacles structurels, organisationnels et numériques²⁴. Pour les hautes écoles, les mesures de compensation des désavantages, entre autres, continueront de représenter un défi à la fois sensible et important.
- La protection contre le harcèlement sexuel ainsi que la **lutte contre le racisme et l'antisémitisme** restent des enjeux qui requièrent une attention particulière de la part des hautes écoles.

swissuniversities considère que le développement continu, le renforcement et, le cas échéant, la pérennisation des missions dans le domaine de l'équité et de la promotion des carrières académiques constituent un mandat systémique confié aux hautes écoles et à leurs directions.

2.3.2 Durabilité

Adoptée par le Conseil fédéral en 2021, la Stratégie pour le développement durable 2030 confie un rôle important aux hautes écoles et à l'ensemble du système de formation dans le domaine en question. L'Agenda 2030 fait notamment référence aux dix-sept objectifs de développement durable des Nations Unies, dont l'objectif 4, qui vise à assurer l'accès de toutes et tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

La Suisse s'efforce d'atteindre cet objectif et les cibles correspondantes d'ici 2030²⁵. Le développement durable est d'ailleurs un thème transversal du message FRI 2025–28²⁶.

En tant que lieu de production de connaissances et de renforcement de compétences en lien avec la durabilité, la place académique porte une responsabilité centrale dans le développement de solutions et leur mise en œuvre au sein de la société.

À cet égard, il est nécessaire d'entretenir un dialogue étroit avec des acteurs extérieurs aux hautes écoles, issus notamment de la société civile, de l'administration publique, du secteur privé et de l'industrie, afin de co-produire le savoir et le convertir ensuite en actes. Les hautes écoles doivent également accompagner les décideurs politiques dans leurs efforts pour penser et organiser la transition vers une société durable²⁷. Elles encouragent donc leurs chercheuses et chercheurs à dialoguer avec la société et à faire connaître leur expertise au grand public.

²² CSRE (2026). L'éducation en Suisse - rapport 2026, p. 245, p. 270.

²³ Ibid., p. 244, p. 269.

²⁴ Guggisberg, Jürg / Heusser, Caroline (2026) : Enquête nationale sur le thème « Études et handicap », sur mandat de swissuniversities, Berne, Büro Bass, à paraître.

²⁵ Cf. l'objectif 4 « Éducation de qualité » des objectifs de développement durable 2030.

²⁶ Message du 8 mars 2024 relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2025 à 2028.

²⁷ Les hautes écoles suisses et la durabilité. Papier de position de swissuniversities en faveur du renforcement de la culture de la durabilité dans les hautes écoles suisses, avril 2024.

Tous les types de hautes écoles ont un rôle à jouer pour soutenir la transition vers une société plus durable. La recherche fondamentale permet par exemple aux hautes écoles universitaires d'attirer l'attention sur les limites de la planète ainsi que sur les inégalités sociales. Quant à la recherche appliquée menée dans les hautes écoles spécialisées, elle ouvre la voie au développement de solutions pratiques à des problèmes concrets rencontrés par des partenaires industriels (p. ex. la réduction de la consommation d'énergie ou l'intégration de matériaux respectueux de l'environnement dans les processus de production). Les hautes écoles pédagogiques jouent un rôle central afin d'ancrer l'éducation au développement durable (EDD) dans le système de formation. Elles intègrent l'EDD en tant que thème transversal dans l'enseignement, la recherche et la pratique scolaire, et en font un objet de recherche qui contribue au développement de concepts, de méthodes et de pratiques pédagogiques.

Afin de remplir leur fonction de lieux de progrès et d'exemple, les hautes écoles se positionnent comme des laboratoires d'idées et d'expérimentation soutenant la nécessaire transition vers une société durable. Elles se posent en modèles et en pionnières en matière de mesures concrètes et de comportements au sein même des hautes écoles. Pour assumer pleinement ce rôle d'actrices du changement, les hautes écoles favorisent une culture de la durabilité. L'objectif est d'ancrer cette dernière de manière institutionnelle et transversale dans l'ensemble des réflexions et processus et d'imprégner ainsi l'enseignement, la recherche, l'innovation et la gouvernance dans leur globalité²⁸.

2.3.3 Transformation numérique

Les développements et les activités des hautes écoles dans le domaine de la transformation numérique sont multiples. La transformation numérique influence de nombreux domaines de la vie et induit des changements dans la formation et la recherche, mais aussi au niveau des institutions elles-mêmes. Il s'agit d'un thème interdisciplinaire qui fait l'objet d'un suivi scientifique tant sur le plan technique que du point de vue de la société, de la politique et de l'économie. Les hautes écoles aident au mieux la société à anticiper, à exploiter et à maîtriser les opportunités et les risques inhérents à la transformation numérique. Elles s'engagent en faveur de la transformation numérique en tenant compte de la durabilité et de l'inclusion.

La numérisation a profondément transformé la recherche et l'enseignement dans toutes les disciplines et tous les domaines. Elle offre sans cesse de nouvelles solutions administratives et propose de nouveaux systèmes pour la sécurité des données ou le stockage des données de recherche, et permet d'y accéder. De plus, la numérisation a ouvert de nouveaux domaines de recherche aux hautes écoles. Celles-ci abordent donc la question de la numérisation sous l'angle de la recherche et de l'enseignement, mais aussi dans la perspective du développement de leurs propres organisations.

Si les évolutions dans ce domaine ne sont pas encore totalement prévisibles à l'heure actuelle, le paysage fera sans doute l'objet de changements très rapides. La transformation numérique sera donc le point de départ des thèmes que les hautes écoles seront amenées à approfondir dans un avenir proche, mais aussi l'instrument qui leur permettra de traiter ces thèmes (cf. chap. 3).

²⁸ Ibid.

2.3.4 Coopération nationale et internationale

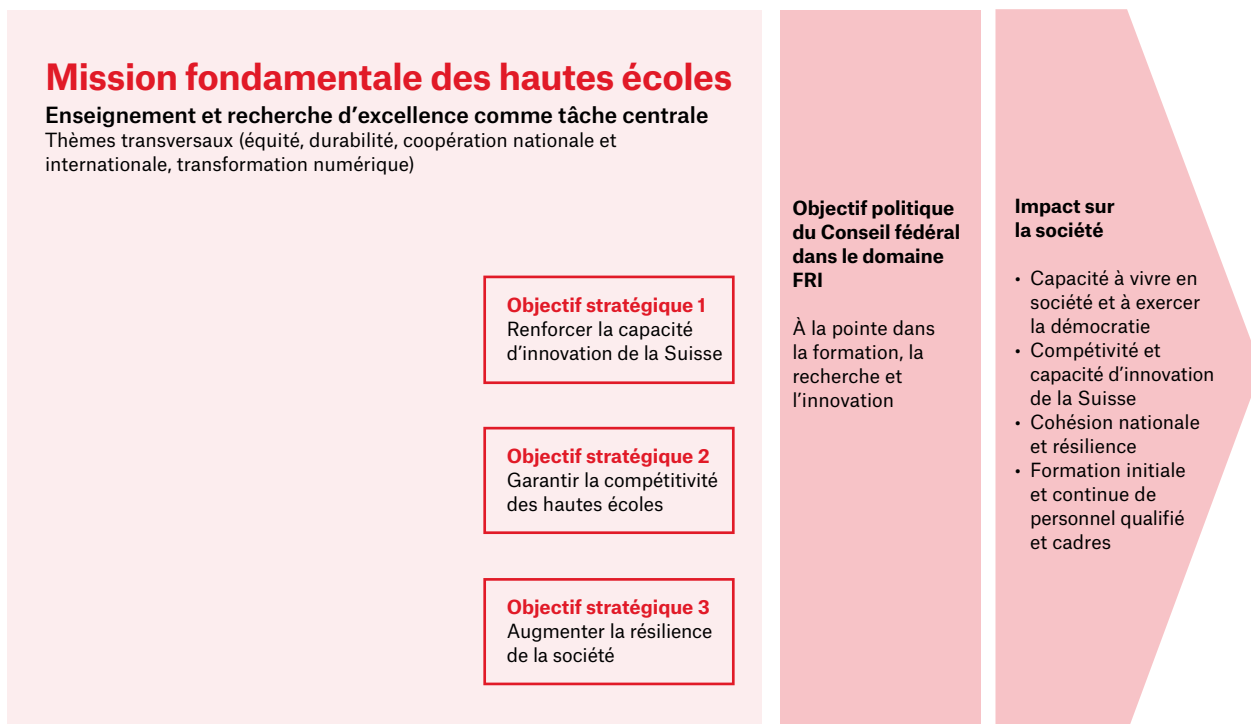
La coopération interinstitutionnelle, nationale et internationale est une condition préalable à la compétitivité des hautes écoles suisses. Celles-ci collaborent souvent dans le cadre de projets, par l'intermédiaire de leurs chercheuses, chercheurs et enseignant-es (p. ex. projets conjoints, échanges scientifiques ou utilisation d'infrastructures communes). Ces formes de coopération contribuent de manière significative à l'efficacité, à la mise en commun des compétences et à l'assurance de la qualité dans la recherche et l'enseignement.

Outre ces initiatives bottom-up et accords bilatéraux, les organes de coordination à l'échelle nationale gardent leur importance pour de nombreux thèmes, y compris au niveau de swissuniversities. C'est notamment le cas pour un certain nombre des thèmes prioritaires, tels que l'utilisation d'infrastructures de recherche et de données communes (cf. chap. 3.5), les questions relatives aux infrastructures d'enseignement ou les mesures de coordination dans le cadre de l'Open Science (cf. chap. 3.2.1).

En tant qu'agence nationale, Movetia contribue à promouvoir les échanges et la mobilité des étudiant-es, des doctorant-es et du personnel scientifique, à renforcer le réseau international des hautes écoles suisses et à garantir l'intégration de celles-ci dans les programmes de coopération européens et mondiaux.

Les chercheuses et chercheurs d'excellence issus des hautes écoles suisses sont actifs au sein d'organes spécialisés et de réseaux internationaux. En Suisse, la coopération internationale reste un thème de coordination, notamment dans l'optique des priorités thématiques (cf. chap. 3).

3. Objectifs stratégiques et priorités thématiques nécessitant des investissements



3.1 Objectifs stratégiques à l'heure des crises et des changements

Les tensions géopolitiques, le changement climatique, la transformation numérique ou l'évolution démographique sont autant de bouleversements et défis globaux qui marquent notre époque. Ils constituent des enjeux économiques, politiques et culturels. Les sociétés ouvertes subissent la pression de la désinformation, de la polarisation et de la perte de repères communs. Les priorités en matière de politique de formation, de recherche et d'innovation doivent par conséquent être évaluées dans une nouvelle perspective.

Le rôle que les hautes écoles sont appelées à jouer dans ce contexte est essentiel. Celles-ci fournissent des repères, mettent à disposition des connaissances, favorisent la pensée critique et encouragent les compétences nécessaires pour faire face à des crises complexes. Elles renforcent ainsi la résilience et agissent comme des facteurs de stabilité et d'innovation à long terme dans un monde en mutation. La transformation s'opère rapidement et s'accompagne d'incertitudes persistantes ; il n'est donc pas exclu que de nouveaux défis et de nouvelles tâches nécessitant un financement apparaissent ultérieurement, éventuellement de manière imprévue, pour la période 2029–32.

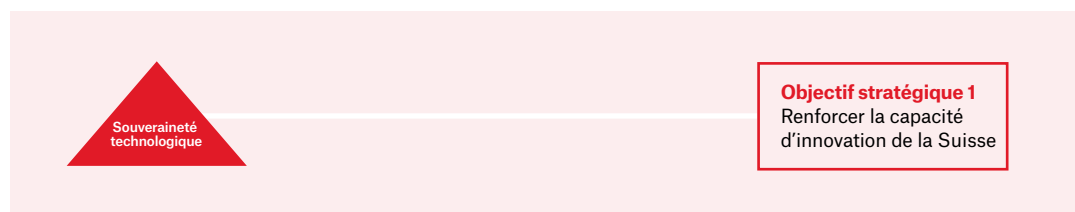
Les hautes écoles ont identifié **trois objectifs stratégiques** grâce auxquels elles comptent contribuer au développement durable de la science, de l'économie et de la société.

- **Renforcer la capacité d'innovation de la Suisse** : les hautes écoles sont un moteur important de la capacité d'innovation de la Suisse. Grâce aux découvertes scientifiques, au transfert de technologie, aux coopérations avec des acteurs économiques et sociaux, aux spin-off et aux nouveaux partenariats, elles contribuent à développer de nouvelles solutions et à sauvegarder la compétitivité de la place économique à long terme.
- **Garantir la compétitivité des hautes écoles** : la compétitivité internationale des hautes écoles constitue une base essentielle qui leur permet d'offrir une recherche et un enseignement d'excellence, d'attirer des étudiant-es et des chercheuses et chercheurs talentueux et de s'intégrer avec succès dans l'espace mondial du savoir et de l'innovation.
- **Augmenter la résilience de la société** : les hautes écoles renforcent la résilience ainsi que la capacité à vivre en société et à exercer la démocratie en générant et en diffusant des connaissances indépendantes, en encourageant la pensée critique et en créant des bases fondées sur des preuves pour les débats publics et les décisions politiques. Elles apportent ainsi une contribution essentielle à la maîtrise des défis sociaux actuels et futurs.

En partant de ces trois objectifs stratégiques, swissuniversities a défini six priorités thématiques qui nécessitent des investissements supplémentaires et une coordination particulière à l'échelle nationale par le biais de programmes d'impulsion (pour le financement, cf. chap. 4).

Ces priorités thématiques ne déploient pas leurs effets de manière isolée, mais en s'appuyant sur un vaste réseau tissé entre les disciplines et les domaines d'études et entre les différents types de hautes écoles, ainsi que dans le cadre d'échanges avec des partenaires sociaux et économiques. Leur succès repose sur la garantie d'un financement de base et sur l'accomplissement de la mission fondamentale, à savoir une recherche et un enseignement d'excellence dans toutes les disciplines et tous les domaines d'études, y compris la promotion de la relève scientifique et technique, le maintien de la formation continue, le transfert de savoir et les échanges avec la société et le monde politique.

3.2 Priorité thématique Souveraineté technologique pour la science et la société



Objectif : les hautes écoles suisses contribuent à la souveraineté technologique et développent à cette fin, en collaboration avec leurs partenaires, des solutions stables et des approches novatrices s'inscrivant dans une démarche anticipative.

Les changements et les incertitudes géopolitiques actuels ont des répercussions de plus en plus directes sur la science. Les coopérations internationales en matière de recherche, l'échange de données et de matériaux ainsi que l'accès aux outils et aux infrastructures numériques sont aujourd'hui à nouveau étroitement liés au contexte politique. C'est pourquoi la Suisse doit non seulement garantir son réseau international, mais aussi sa propre souveraineté technologique afin de pouvoir continuer à préserver sa capacité d'innovation²⁹.

La souveraineté numérique et technologique, ou souveraineté partielle, nécessite la mise en place et le développement de compétences et d'infrastructures autonomes dans des domaines clés pour l'avenir. Pour les hautes écoles, cela englobe notamment les infrastructures cloud, l'intelligence artificielle (IA), les technologies quantiques ainsi que la gestion des publications et des données administratives et de recherche (sensibles). La capacité à contribuer à façonner les développements technologiques et à les adapter à ses propres normes juridiques, sociales et éthiques revêt une importance particulière. Dans le cas de la Suisse, cela est étroitement lié à l'exigence de la garantie de normes élevées en matière de protection des données, de sécurité des données et d'utilisation responsable des nouvelles technologies.

Les hautes écoles apportent une contribution décisive à cet égard par la recherche et la formation dans les domaines technologiques mentionnés, ainsi que par la recherche connexe dans des domaines tels que le droit, l'éthique, la politique et les sciences humaines et sociales. Cette combinaison est indispensable pour relier l'innovation technologique à une réflexion normative et pour établir et préserver une expertise autonome.

3.2.1 Souveraineté numérique

La souveraineté numérique est une condition préalable pour que la science en Suisse puisse agir de manière indépendante, dans le respect du droit et en phase avec les normes internationales. L'organisation des données de recherche essentielles, des capacités de calcul haute performance, des laboratoires spécialisés, des services scientifiques et administratifs ainsi que des infrastructures d'enseignement et d'apprentissage numériques devra à l'avenir être davantage axée sur une utilisation indépendante, sûre, conforme aux règles et fiable à long terme, et ce selon les normes légales, éthiques et scientifiques propres de la Suisse. Cela permet de garantir que les coopérations en matière de recherche, les analyses de données, l'innovation scientifique et l'enseignement ne puissent pas être compromis depuis l'étranger par des ingérences politiques, des changements dans les régimes de protection des données ou des dépendances technologiques. Les hautes écoles et les établissements de recherche travaillent ensemble au développement d'instruments et d'infrastructures appropriés et s'engagent dans des coopérations au niveau européen afin de veiller à l'interopérabilité internationale.

3.2.2 Protection et disponibilité des publications scientifiques : Open Access

L'accès libre aux résultats de la recherche financée par des fonds publics représente une valeur ajoutée essentielle pour la société, la politique et l'économie. Dans le cadre de la révision de la stratégie nationale suisse sur l'Open Access³⁰, swissuniversities et le FNS ont affirmé en 2024 que les publications scientifiques doivent être rendus accessibles sans frais, sans embargo, dans un format lisible par machine et avec une licence ouverte.

²⁹ Souveraineté numérique de la Suisse. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 22.4411 Z'graggen du 14 décembre 2022 ; 26 novembre 2025.

³⁰ Cf. swissuniversities, Stratégie nationale suisse sur l'Open Access.

Afin d'atteindre cet objectif, les hautes écoles suisses mènent des négociations conjointes avec les grands éditeurs scientifiques. Cela leur permet de lutter contre l'augmentation constante des coûts et d'obtenir des conditions avantageuses pour l'accès aux publications et pour des possibilités de publication en libre accès dans les catalogues de ces éditeurs.

La dépendance systémique vis-à-vis des grands éditeurs internationaux demeure un défi ; l'encouragement d'autres formes d'Open Access, le renforcement des possibilités de publication institutionnelles et l'ancrage adéquat du droit de publication secondaire dans la législation suisse restent donc des thèmes importants.

3.2.3 Gestion des données de recherche à long terme

La gestion des données sensibles, relevant par exemple du domaine de l'éducation, de la médecine ou de la santé, constitue également un aspect essentiel de la souveraineté numérique : ainsi, les données de recherche qui concernent des patient·es sont soumises à des dispositions nationales strictes en matière de protection des données . Les hautes écoles et leurs institutions doivent pouvoir garantir que ces données³¹ ne sont traitées que dans des infrastructures conformes aux exigences suisses en matière de protection des données, de sécurité des données et d'éthique. La mise en place d'espaces de données sécurisés en Suisse, en particulier pour les données de santé et d'autres données sensibles, est donc indispensable. Cela inclut également des accords précisant quelles données sont accessibles au public ou ne peuvent être transmises que dans des conditions contrôlées, et comment l'intégrité scientifique et les intérêts de protection peuvent être garantis simultanément.

Les principaux enjeux consistent à développer des modèles de financement durables pour les infrastructures communes et à garantir leur interopérabilité et leur connexion internationale. Dans ce cadre, les hautes écoles clarifient ensemble quelles données doivent faire l'objet d'un stockage et d'une curation à long terme et quelles sont celles qui doivent être conservées sans curation et celles qui ne doivent pas être sauvegardées à long terme.

Les hautes écoles suisses ont également besoin de coordination à l'interface entre l'intelligence artificielle, les publications de recherche et les données de recherche : dans ce contexte, de nombreux défis se posent en matière de droit d'auteur, de protection des données, de biais algorithmiques et de discrimination.

3.2.4 Bases de recherche pour la souveraineté technologique

Les hautes écoles suisses participent de multiples façons à l'édification des bases de la souveraineté technologique :

- À l'heure actuelle, les **sciences et les technologies quantiques** comptent parmi les domaines les plus dynamiques et les plus intenses en recherche. Elles allient une recherche fondamentale au plus haut niveau international à un potentiel de développement technologique et économique considérable. En Suisse, un écosystème prometteur et largement soutenu se développe autour de ces domaines, reliant étroitement recherche, infrastructures de recherche, formation et innovation, faisant de la Suisse un lieu attractif pour les

³¹ Loi fédérale sur la protection des données (LPD), qui a fait l'objet d'une révision en profondeur en 2023. Parmi les autres normes suisses, on peut citer la loi relative à la recherche sur l'être humain (LRH), la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), qui constitue un cadre réglementaire pertinent en ce qui concerne l'utilisation des données de santé, la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) ou encore les directives relatives aux biobanques (swissethics / FNS).

coopérations de recherche internationales ainsi que pour les chercheuses et chercheurs de pointe. Les progrès de la recherche quantique agissent également comme moteurs d'innovation dans des domaines connexes tels que la technologie des capteurs, la micro et la nanotechnologie, le traitement des données ou le calcul haute performance.

- Les **semi-conducteurs** constituent la base des technologies numériques, des communications, de la mobilité et des systèmes industriels. La recherche menée par les hautes écoles suisses dans le domaine de la micro et de la nanoélectronique, notamment sur les nouveaux matériaux semi-conducteurs, les puces à faible consommation d'énergie ou les procédés de fabrication innovants, jouit d'une reconnaissance internationale. Elle permet à la Suisse de préserver sa compétitivité dans des domaines spécialisés de la technologie des semi-conducteurs. Les hautes écoles apportent également une contribution importante en formant des spécialistes hautement qualifiés. Les filières d'études en électrotechnique, en microélectronique et en sciences des matériaux préparent les étudiant·es à exercer des fonctions dans la recherche, le développement et l'industrie, ce qui revêt une importance cruciale pour les entreprises suisses. De plus, les hautes écoles travaillent en étroite collaboration avec des entreprises technologiques et des institutions de recherche afin de développer de nouvelles technologies et de les transférer dans la pratique.

3.2.5 Mesures relatives à la priorité thématique Souveraineté technologique pour la science et la société

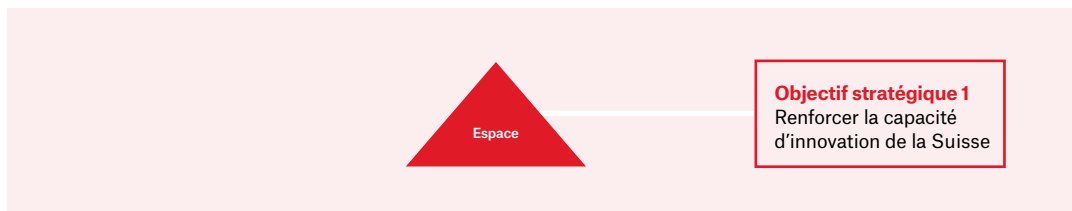
Dans le cadre du financement de base

- Les hautes écoles suisses collaborent pour faire avancer les développements en matière d'identité numérique (p. ex. le Switch edu-ID) afin de proposer des solutions réalistes pour le paysage des hautes écoles et efficaces et efficientes pour la Suisse.
- Les hautes écoles suisses et leurs bibliothèques se coordonnent pour la gestion des données de recherche, la question du stockage des données à long terme ainsi que l'élaboration de normes communes, en particulier concernant les données sensibles.
- Les hautes écoles suisses coordonnent leurs efforts pour implanter de nouvelles solutions technologiques et mettent les développements correspondants à la disposition d'autres hautes écoles.
- Les hautes écoles suisses se coordonnent sur la restructuration de leurs espaces d'apprentissage induite par l'intelligence artificielle et l'accès ouvert et durable au savoir dans le contexte de l'Open Access, de l'Open Research Data et des Open Educational Resources.
- Les hautes écoles poursuivent les négociations sur l'Open Access avec les éditeurs scientifiques.

Dans le cadre de potentiels programmes d'impulsion

- Renforcement de la gestion de l'Open Access et des données de recherche, ainsi que de l'intégration d'autres éléments modulaires
- Mise en place d'une base de données nationale sur les coûts de publication, utilisation de la littérature scientifique et développement des taux de libre accès, en tant que bases pour les décisions stratégiques des hautes écoles ainsi que pour l'optimisation des négociations avec les éditeurs
- Coordination des hautes écoles sur les questions relatives à la réglementation, au droit de publication secondaire et aux politiques nationales (et internationales) en matière d'Open Access
- Conception d'un paquet de mesures permettant d'anticiper et de gérer les possibilités et les répercussions des technologies d'IA
- Ebauche de propositions d'investissements ciblés dans des infrastructures stratégiques pour renforcer la souveraineté technologique (notamment calcul haute performance, IA, espaces de données, semi-conducteurs, etc.)

3.3 Priorité thématique Espace



Objectif : les hautes écoles suisses assument leurs responsabilités dans la redéfinition de la politique spatiale et exploitent ensemble les opportunités offertes à la société et à l'économie dans le domaine spatial.

Domaine essentiellement scientifique et technologique, le spatial a acquis au cours des dernières années une dimension politique stratégique. Aujourd'hui, il est devenu un thème transversal dans la recherche ayant un effet de levier important pour de nombreuses disciplines telles que les sciences de la vie, les sciences des matériaux ou les sciences des données. Ainsi, les technologies satellitaires sont indispensables pour les communications, la navigation, l'observation de la Terre, la recherche climatique, la protection civile, la sécurité et la défense. Autrement dit, outre les compétences techniques, le domaine spatial comporte également des éléments importants relevant des sciences humaines et sociales. Cette évolution se poursuivra sans doute au cours des prochaines années et décennies et aura plutôt tendance à se renforcer. Par conséquent, il est difficile à l'heure actuelle de prévoir précisément toutes les découvertes et opportunités qui en résulteront.

La Suisse est tributaire d'informations fiables, de réseaux internationaux et de compétences technologiques. C'est pourquoi sa propre capacité à développer et à exploiter des technologies spatiales gagne également en importance sur le plan de la politique de sécurité et de souveraineté. Sa dépendance vis-à-vis de systèmes satellitaires ou de fournisseurs de données étrangers peut limiter sa capacité d'action ou induire des risques pour sa sécurité. Une action coordonnée et agile de toutes les parties prenantes contribuera à réduire ces dépendances et à renforcer l'autonomie technologique de la Suisse. Il est essentiel à cet égard de ne plus mettre l'accent sur l'encouragement de projets individuels, mais de concevoir des cadres stratégiques communs qui permettent aux hautes écoles d'agir et, surtout, d'innover au-delà des frontières institutionnelles.

3.3.1 L'espace, moteur de l'innovation

Le domaine spatial est sujet à des changements dynamiques et de nouveaux domaines d'activité se développent rapidement grâce à un accès moins coûteux à l'espace. L'essor des stations spatiales commerciales et des modèles d'exploitation privés ouvre un accès à la microgravité, aux environnements de test et aux infrastructures orbitales dans une optique orientée vers les applications.

Pour atteindre et consolider une position de leader international dans le domaine spatial, la Suisse doit développer le domaine d'activité des acteurs actuels en agissant sur le plan des structures, des programmes et des contenus. Seuls des partenariats permettent de préserver et de développer les compétences dans le domaine spatial.

Afin de pouvoir participer activement à une telle coopération, la Suisse doit se positionner comme un partenaire fiable, forte de ses compétences et contributions, et soutenir les hautes écoles dans leur recherche, leurs collaborations, leurs projets d'infrastructure et leur réseau international.

Ainsi, pour préserver la compétitivité, la collaboration doit également s'étendre aux nations spatiales hors d'Europe ainsi qu'aux partenaires industriels internationaux. Les instruments actuels de la Confédération (p. ex. dans le cadre du FNS) et les investissements dans l'Agence spatiale européenne (ESA) restent indispensables à cet égard.

Les hautes écoles suisses identifient dans ces thèmes, qui évoluent à un rythme toujours plus rapide, des opportunités pour la capacité d'innovation de la Suisse : ainsi, les questions relatives aux limites biologiques de la santé et de la physiologie humaines dans l'espace comptent parmi les défis à relever en priorité, tout comme les obstacles technologiques et logistiques (p. ex. système de support de vie autonome, utilisation des ressources in situ, propulsion), la durabilité et les débris spatiaux, ainsi que les conditions-cadres juridiques et géopolitiques (p. ex. absence de réglementation dans l'espace, mais existence d'armes antisatellites).

De nouveaux domaines de recherche émergent principalement grâce à la collaboration entre des disciplines qui, jusqu'à présent, travaillaient de manière sectorielle : des exemples de collaboration transsectorielle existent dans les domaines de la radiobiologie spatiale, du perfectionnement des biosphères artificielles, de l'autonomie médicale, de la physique des matériaux, de la cryogénie et de la contamination exobiologique.

Toutes ces activités requièrent une coordination efficace à l'avenir. La création et l'organisation d'une nouvelle « Swiss Space Agency » devront encore faire l'objet de clarifications.

3.3.2 Mesures relatives à la priorité thématique Espace

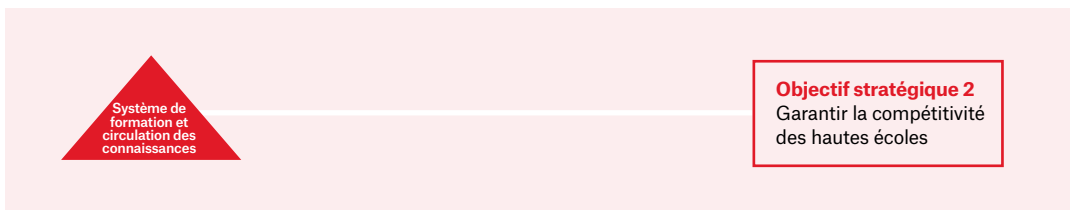
Dans le cadre du financement de base

- Les hautes écoles concernées élaborent un livre blanc commun sur la politique spatiale et sur l'encouragement de la recherche, de l'innovation et de la coopération dans ce domaine.
- Les filières d'études ayant un lien avec l'espace sont étendues dans les hautes écoles intéressées, notamment en collaboration avec l'industrie, en veillant à assurer une grande perméabilité entre les filières en ce qui concerne les connaissances développées sur Terre pour l'espace (et inversement).

Dans le cadre de potentiels programmes d'impulsion

- Renforcement de la coordination entre les partenaires de droit public et de droit privé, avec le soutien des principaux partenaires étatiques en matière spatiale (Confédération, cantons et hautes écoles) ainsi que de l'économie et de l'industrie
- Coordination d'investissements ciblés avec un « Swiss Space Booster » et des initiatives Flagship visant à encourager la coopération avec l'industrie ; création d'un « Space Access and Utilisation Programme »
- Extension des filières d'études ayant un lien avec l'espace dans tous les domaines thématiques pertinents, dans le but d'établir à l'échelle nationale une filière d'études consacrée à ce thème qui permette de combiner des modules proposés par différentes hautes écoles et de refléter ainsi la flexibilité, la diversité et l'interdisciplinarité des questions spatiales.

3.4 Priorité thématique Système de formation et circulation des connaissances



Objectif : les hautes écoles suisses modèlent un enseignement porteur d'avenir, créent des bases solides pour le système de formation et favorisent les échanges entre la science, la société et l'économie.

Les hautes écoles favorisent le sens critique et une vision du monde rationnelle et vérifiable par l'expérimentation, le travail sur les sources et l'argumentation. Elles représentent l'esprit éclairé et le développement des démocraties libérales et rayonnent ainsi bien au-delà de la sphère académique. Dans le système de démocratie directe de la Suisse précisément, où les citoyennes et citoyens se prononcent régulièrement sur des questions complexes, le rôle de la formation, de l'information et de la science en tant que condition préalable à la participation individuelle et base d'une culture politique fondée sur le savoir apparaît avec une acuité particulière. Dans le même temps, les hautes écoles elles-mêmes sont des institutions en constante évolution. Elles font partie d'un système de formation qui a favorisé de nombreuses évolutions et mis en œuvre des réformes. Cette priorité thématique combine donc trois perspectives : le développement de l'enseignement et de l'apprentissage, l'analyse de l'efficacité du système de formation fondée sur des données probantes et le renforcement de la circulation des connaissances entre les hautes écoles et la société.

3.4.1 L'enseignement et l'apprentissage en mutation

L'enseignement et l'apprentissage fondés sur la recherche traversent une transformation profonde. Les médias numériques, les environnements d'apprentissage basés sur les données et l'IA générative modifient non seulement les outils, mais aussi la logique même de l'enseignement et de l'apprentissage : l'acquisition des connaissances se personnalise, les processus d'apprentissage deviennent transparents et les rôles que les enseignant-es doivent maîtriser ne cessent de se diversifier.

La capacité à tirer parti des opportunités offertes par la transformation numérique et à en évaluer les risques continue de gagner en importance. Aujourd'hui, les étudiant-es doivent non seulement acquérir des connaissances et des compétences techniques, mais aussi apprendre à utiliser les outils numériques de manière critique, créative et responsable. Pour cela, toutes les personnes impliquées dans l'enseignement ont besoin de nouvelles compétences, qui sont à la fois pédagogiques, technologiques et éthiques.

Pour les hautes écoles, ces évolutions impliquent non seulement un développement de leurs infrastructures, mais exigent également une réflexion stratégique sur les profils de compétences, les formats d'évaluation, les modèles didactiques et la gouvernance institutionnelle. Les enjeux en matière d'intégrité académique, de pensée critique et de discernement évoluent eux aussi.

Dans le même temps, de nouvelles possibilités s'ouvrent en matière d'accessibilité, de mise en réseau internationale et de collaboration transdisciplinaire. Enfin, l'étude scientifiquement fondée des processus d'apprentissage et d'enseignement est indispensable pour permettre à l'éducation de remplir sa fonction sociale même dans le contexte de la transformation numérique.

Les hautes écoles pédagogiques, en tant que centres de compétences pour l'enseignement et l'apprentissage, sont appelées à jouer un rôle particulièrement important dans la réalisation de ces missions, y compris au regard des autres niveaux de formation. Elles sont les établissements chargés de former les enseignant-es qui, dans les écoles, préparent la prochaine génération à relever les défis à venir. Elles allient recherche et pratique, générant ainsi les connaissances qui permettent aux actrices et acteurs responsables de la politique en matière d'éducation, du développement de matériel pédagogique et de l'organisation des écoles de répondre aux nouvelles exigences.

3.4.2 Efficacité des voies de formation et du système de formation

L'efficacité du système suisse des hautes écoles ne se mesure pas uniquement à l'aune d'indicateurs d'excellence, mais aussi à sa capacité à répondre durablement aux enjeux sociaux et économiques. Cependant, des analyses systématiques recensant et situant le rôle des hautes écoles au sein de ce système, leurs relations avec les autres niveaux de formation ainsi que leur impact global sur la société dans leurs interactions font actuellement défaut. Face aux évolutions mondiales rapides, de telles analyses sont pourtant nécessaires pour être en mesure de prendre des décisions empiriquement fondées et viables en vue du développement du système de formation.

Il est donc nécessaire d'améliorer les données afin de garantir la qualité élevée et unique ainsi que la perméabilité du système de formation suisse, d'assurer l'équité en matière de formation et de permettre la prise de décisions solides et porteuses d'avenir pour le développement de ce système de formation et son adaptation à l'évolution du contexte. Cela permettra d'enrichir le monitoring de l'éducation par la Confédération et les cantons³² ainsi que le rapport sur l'éducation³³, qui fournissent des données actuelles aux autorités et institutions politiques fédérales et cantonales³⁴.

3.4.3 Importance de la circulation des connaissances

La performance et la compétitivité du système suisse des hautes écoles à long terme dépendent non seulement de la qualité de la recherche et de l'enseignement, mais aussi d'une circulation des connaissances durable et coopérative. À cet égard, il est déterminant de diffuser efficacement les connaissances au sein de la société, de prendre en compte les préoccupations de celle-ci et de collaborer d'égal à égal avec différents actrices et acteurs.

Dans une époque marquée par une polarisation sociale croissante, des dérives antidémocratiques, la désinformation, des tensions sociales grandissantes, des incertitudes géopolitiques et des processus de transformation rapides, la Suisse a besoin d'un système de hautes écoles qui fonctionne comme une structure ouverte au dialogue, coopérative et ancrée dans la société. Les missions de ces espaces de connaissances coopératifs revêtent donc une grande importance publique et stratégique, mais ne résultent pas encore dans une mesure suffisante de logiques institutionnelles existantes ou de mécanismes d'encouragement concurrentiels.

³² SEFRI, *Monitoring de l'éducation*.

³³ CSRE, *Rapport sur l'éducation*.

³⁴ Cf. également à ce sujet la *Chaire des systèmes éducatifs à l'EPF de Zurich*.

3.4.4 Mesures relatives à la priorité thématique Système de formation et circulation des connaissances

Dans le cadre du financement de base

- Les hautes écoles suisses développent et coordonnent leur enseignement en tenant compte de l'évolution des exigences en matière d'enseignement, d'apprentissage, d'évaluation et d'intégrité scientifique induite par la transformation numérique et par l'intelligence artificielle.
- Les hautes écoles renforcent durablement leur collaboration en matière de communication scientifique, de circulation des connaissances et de connexion avec la société.

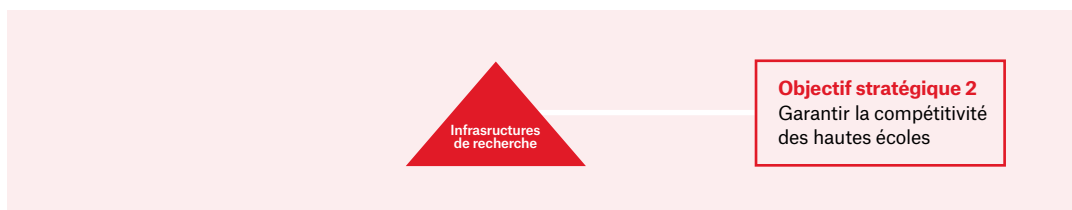
Dans le cadre de potentiels programmes d'impulsion

- Lancement d'un programme d'impulsion « Impact du système de formation » dans le but de mener une étude approfondie de l'impact du système de formation suisse sur la qualité, la capacité d'innovation, la place économique et la cohésion sociale
- Lancement d'un programme d'impulsion visant à développer les processus d'enseignement et d'apprentissage, les profils de compétences, les formats d'examen, les modèles didactiques et les conditions-cadres institutionnelles dans le contexte de la transformation numérique et de l'intelligence artificielle

Selon l'art. 47, al. 3, LEHE

- Financement d'infrastructures d'enseignement nationales (p. ex. une infrastructure commune pour les « Verifiable Credentials »)

3.5 Priorité thématique Infrastructures de recherche



Objectif : les hautes écoles suisses renforcent leur coopération afin d'exploiter et d'organiser efficacement le paysage des infrastructures de recherche.

Les performances en matière de recherche de pointe dépendent de la disponibilité d'infrastructures de recherche de pointe. Cela inclut également les infrastructures permettant de stocker, de gérer et d'analyser des données de recherche volumineuses, dont certaines sont très sensibles au regard de la législation sur les données.

La Suisse dispose d'un grand nombre d'infrastructures de recherche nationales hautement spécialisées, accueille des consortiums internationaux ou en fait partie. Ces infrastructures permettent aux chercheuses et chercheurs en Suisse d'accéder à des méthodes de calcul, de mesure et d'analyse spécialisées ainsi qu'à des données de recherche de qualité garantie, indispensables à la recherche de pointe. On peut citer, à titre d'exemple, les supercalculateurs puissants, les sources de lumière à haute énergie, les spectromètres RMN à champ élevé ainsi que les biobanques et les plateformes de données certifiées sur le plan biomédical. Les infrastructures de ce type permettent de réaliser des simulations complexes, des analyses structurales à haute résolution ou des évaluations de données biomédicales et d'accéder à des dispositifs expérimentaux qui ne seraient autrement disponibles que sur un nombre réduit de sites internationaux. Elles renforcent ainsi non seulement la performance scientifique, mais font également de la Suisse un pôle attractif pour les chercheuses et chercheurs d'excellence et les coopérations internationales. Dans son document de principe intitulé *Strategic Vision on National Research Infrastructures (RIs) in Switzerland*, swissuniversities a décrit le besoin mondial croissant en infrastructures de recherche de pointe, alors que le financement de celles-ci représente de plus en plus un défi de taille³⁵. Afin que les hautes écoles suisses puissent continuer à s'imposer dans la course internationale aux talents, aux connaissances et aux innovations, il est nécessaire, d'une part, d'améliorer la coordination du paysage suisse des hautes écoles et, d'autre part, de disposer d'un financement suffisant, notamment par la Confédération.

3.5.1 Visibilité et coordination des infrastructures de recherche nationales

En novembre 2025, swissuniversities a décidé de créer une plateforme publique en ligne destinée à mettre en avant les infrastructures de recherche d'importance nationale et interinstitutionnelle. Cette plateforme, baptisée SPADRI (Swiss Portal for Academic Data and Research Infrastructure), a pour objectif de fournir un inventaire complet de toutes les infrastructures de recherche et de données de recherche suisses pertinentes, afin d'améliorer leur accessibilité et

³⁵ Cf. swissuniversities, *Strategic Vision on National Research Infrastructures (RIs) in Switzerland*.

leur utilisation coordonnée. Elle répertoriera plus de 400 infrastructures de recherche et permettra d'inclure un bref reporting qualitatif mettant en évidence les réussites, les réseaux et les indicateurs clés de chacune d'elles.

3.5.2 Interopérabilité internationale

Une recherche compétitive nécessite des infrastructures performantes et interopérables, qui reposent sur des normes communes en matière de données et de systèmes et s'intègrent parfaitement dans les réseaux européens et internationaux. Sans cette base et cette mise en réseau, la recherche scientifique ne peut être menée de manière efficace et compétitive. C'est pourquoi la Suisse est membre d'organisations de recherche internationales et fait partie de réseaux internationaux d'infrastructures de recherche, tels que HEARTS (HElvetic AI Resources, Technologies and Services) au sein du réseau European Artificial Intelligence Factory³⁶.

Une des principales initiatives européennes, le European Open Science Cloud (EOSC), a pour objectif de faciliter l'accès des chercheuses et chercheurs aux données, aux services et aux outils au-delà des frontières et des disciplines³⁷. Dans le cadre de la collaboration tripartite EOSC et de la coordination européenne, la Suisse est considérée comme candidate à un nœud national EOSC (Swiss EOSC Node) et sera intégrée en conséquence dans les structures fédérales.

³⁶ Concernant HEARTS, cf. par exemple le [communiqué de la Greater Geneva Bern area d'octobre 2025](#).

³⁷ Cf. [The European Open Science Cloud](#).

3.5.3 Mesures relatives à la priorité thématique Infrastructures de recherche

Dans le cadre du financement de base

- Les hautes écoles dressent conjointement un inventaire des infrastructures de recherche et de données de recherche (Swiss Portal for Academic Data and Research Infrastructure SPADRI), mènent un processus de coordination des projets d'infrastructure et développent des priorités stratégiques communes.

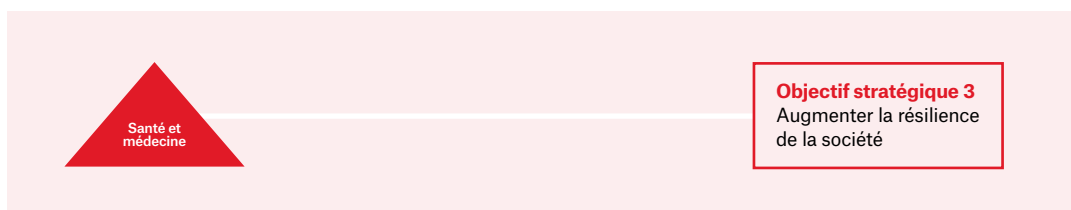
Dans le cadre de potentiels programmes d'impulsion

- Mise en place d'instruments de cofinancement par la Confédération et les hautes écoles pour les infrastructures de recherche d'importance nationale et d'importance interinstitutionnelle, dans le but d'assurer leur fonctionnement à long terme, leur développement et leur compétitivité internationale
- Garantie de l'interopérabilité et de la conformité aux normes EOSC grâce à un nœud suisse (Swiss EOSC Node)

Selon l'art. 47, al. 3, LEHE

- Financement à long terme de la plateforme commune Swiss Portal for Academic Data and Research Infrastructure SPADRI
- Financement d'un Swiss EOSC Node

3.6 Priorité thématique Santé et médecine



Objectif : les hautes écoles suisses forment du personnel hautement qualifié pour le système de santé et obtiennent d'excellents résultats en matière de recherche et développement dans le domaine médical.

Le système de santé suisse est confronté à de nombreux défis. Le vieillissement de la population progresse³⁸ et les maladies chroniques telles que les maladies cardiovasculaires, le diabète, la démence ou le cancer sont en augmentation, souvent accompagnées de pathologies multiples. Il en résulte une augmentation constante des besoins en prestations médicales et de soins, ainsi qu'en mesures de préservation de la santé et de prévention.

Dans le même temps, la pénurie de personnel qualifié dans les professions médicales et infirmières s'aggrave, ce qui fait craindre une insuffisance de soins. La pénurie de médecins touche tout particulièrement les soins de base (médecine de premier recours, pédiatrie, psychiatrie et psychothérapie, psychiatrie et psychothérapie des enfants et adolescents)³⁹. De plus, un nombre relativement élevé de médecins et d'infirmières et infirmiers quittent prématurément leur profession, et dans la médecine de premier recours, une grande partie des actifs atteindra bientôt l'âge de la retraite⁴⁰. Au cours des vingt dernières années, le temps de travail des médecins a fortement diminué, notamment en raison d'une réduction des durées maximales de travail fixées par la loi et d'une application plus stricte des dispositions du droit du travail⁴¹.

La forte proportion du personnel médical et soignant originaire de l'étranger est un autre aspect qui caractérise la situation des soins médicaux. Il en résulte, d'une part, que le système de santé suisse dépend fortement de l'afflux de personnel qualifié étranger. D'autre part, des questions éthiques se posent lorsque les frais de formation de nombreux médecins exerçant en Suisse sont pris en charge à l'étranger et que, de surcroît, les systèmes de santé de ces pays se trouvent affaiblis en raison de l'exode de leurs professionnel·les⁴².

³⁸ Cf. les scénarios de l'OFS sur l'évolution de la population de la Suisse et des cantons entre 2025 et 2055 (Scénarios de l'évolution de la population - Office fédéral de la statistique). Le scénario de référence table sur une augmentation de 15 % de la population résidante et de 47 % du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus entre 2025 et 2055. Le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus devrait même augmenter de 90 %.

³⁹ Cf. par exemple Obsan (2022) : Projections des besoins et des effectifs de médecins spécialistes en Suisse. Partie 1 : Total des domaines de spécialité, médecine de premier recours, pédiatrie, psychiatrie et psychothérapie et orthopédie, p. 74.

⁴⁰ Cf. Obsan (2022), selon lequel, en 2018, 49 % des médecins de premier recours, 35 % des pédiatres, 57 % des psychiatres et des psychothérapeutes ainsi que des psychiatres et psychothérapeutes de l'enfant et de l'adolescent avaient plus de 55 ans.

⁴¹ Cf. Obsan (2022), p. 67.

⁴² Cf. également à ce sujet le Code de l'OMS (Organisation mondiale de la santé : Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé [2010]) relatif au recrutement éthiquement correct de professionnel·les de santé étrangers, par exemple les paragraphes 3.6 et 5.4-5.7.

3.6.1 Réduire la pénurie de personnel qualifié dans le système de santé

Les universités ont déjà déployé des efforts considérables pour endiguer la pénurie de personnel qualifié. Ainsi, entre 2009 et 2015, elles ont augmenté de manière significative leurs capacités de formation en médecine humaine, passant de 676 à 950 places d'études. Le programme spécial en médecine humaine 2017–20, pour lequel la Confédération avait mis à disposition des contributions liées à des projets à hauteur de 100 millions de francs, devait en outre créer les incitations nécessaires pour porter le nombre de diplômes annuels en médecine humaine à 1300 d'ici 2025. Ces objectifs ambitieux ont été atteints, voire dépassés. Ainsi, en 2024, 1381 diplômes de master en médecine humaine ont été décernés au total.

Avec le programme spécial Soins infirmiers, les hautes écoles spécialisées contribuent notamment à l'offensive de formation menée dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers, acceptée par le peuple et les cantons le 28 novembre 2021. Ce programme vise à garantir un nombre suffisamment élevé d'infirmières et infirmiers diplômés pour répondre à la demande croissante de prestations de soins. Les hautes écoles spécialisées développent également des formes innovantes d'interprofessionnalité et contribuent à renforcer les compétences du personnel infirmier en créant de nouveaux profils, tels que l'« Advanced Practice Nursing ».

Les formations proposées par les hautes écoles spécialisées dans d'autres professions de la santé sont également de plus en plus variées (p. ex. sage-femme/homme sage-femme, physiothérapeute, ergothérapeute, diététicien-ne, technicien-ne en radiologie médicale ainsi que d'autres professions relevant de la loi sur les professions de la santé). Ces formations allient la capacité de réflexion scientifique à une orientation directe vers la pratique et qualifient pour des activités qui doivent être effectuées dans un environnement de soins de plus en plus complexe.

Les hautes écoles sont prêtes à continuer d'assumer un rôle majeur afin de garantir la disponibilité d'un personnel médical et infirmier suffisant en Suisse. L'efficacité de leurs mesures dépend toutefois essentiellement des conditions-cadres (systèmes tarifaires, conditions de travail dans les hôpitaux et dans les établissements médico-sociaux, prestige des différentes spécialités, modèles de rôle, équilibre entre vie professionnelle et vie privée, etc.), sur lesquelles elles n'ont aucune influence.

3.6.2 Augmentation des capacités de formation en médecine humaine

Les hautes écoles universitaires saluent l'approche de la Confédération consistant à aborder la problématique de la pénurie de médecins dans une perspective globale⁴³. Les groupes créés à cet effet ont réparti les travaux en quatre domaines thématiques, soit l'admission, la formation, la formation continue, ainsi que l'interprofessionnalité et les conditions de travail. Sur mandat de la CSHE, la Chambre des hautes écoles universitaires de swissuniversities a mené en 2025/2026 un projet (financé par des fonds PgB) portant sur l'optimisation de l'admission et de la formation en médecine. Le rapport final sera remis à l'été 2026. Les travaux menés jusqu'à présent ont montré que les procédures d'admission actuelles devaient être réformées et qu'un deuxième programme spécial était nécessaire pour augmenter le nombre de places d'études⁴⁴.

⁴³ Voir les deux motions Roduit (23.3293) et Hurni (23.3854).

⁴⁴ Un aperçu des chiffres d'inscription pour chaque année, accompagné d'une comparaison avec les capacités d'accueil, est disponible sur le site web de swissuniversities ([Faits et chiffres sur la procédure d'admission - swissuniversities](#)).

3.6.3 Développement de l'offre de formation dans les professions des soins

Contrairement à la médecine humaine, la demande de places d'études en soins infirmiers ne dépasse généralement pas l'offre. C'est pourquoi une augmentation du nombre de places d'études doit s'accompagner d'un encouragement de la demande. Sur mandat de la CSHE, la Chambre des hautes écoles spécialisées de swissuniversities a donc présenté un projet PgB en deux parties, la première ayant consisté à mettre en place des mesures visant à renforcer l'attractivité de l'offre d'études et la deuxième prévoyant d'augmenter durablement le nombre de diplômes de bachelor en soins infirmiers. Pour y parvenir, des adaptations du cursus et des mesures de communication sont en cours d'élaboration. Par ailleurs, les hautes écoles spécialisées et hautes écoles universitaires participent activement au développement du Master of Science en Soins infirmiers, en particulier pour les infirmiers et infirmières de pratique avancée (Advanced Practice Nurses APN).

3.6.4 Identification de domaines particulièrement onéreux

swissuniversities estime que la médecine humaine et la médecine vétérinaire doivent continuer à être désignées comme des domaines particulièrement onéreux au cours de la période FRI 2029–32. La répartition des tâches actuellement établie entre les hautes écoles universitaires dans ces deux domaines doit être maintenue (cf. proposition au chap. 5).

3.6.5 Mesures relatives à la priorité thématique Santé et médecine

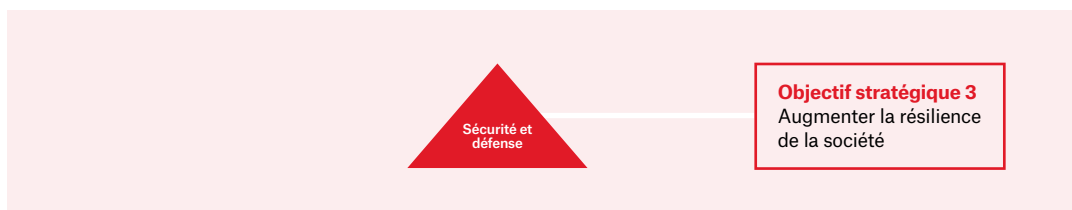
Dans le cadre du financement de base

- Les hautes écoles examinent les synergies envisageables et les moyens d'accroître l'efficacité.

Dans le cadre de potentiels programmes d'impulsion

- Réforme des procédures d'admission actuelles et augmentation des capacités de formation dans le cadre d'un deuxième programme spécial en médecine humaine. Cela nécessite aussi bien des projets coordonnés à l'échelle nationale portant sur la définition des bases conceptuelles que des projets spécifiques aux universités portant sur la mise en œuvre au niveau institutionnel. Une telle approche permettra de préserver à la fois l'efficacité du travail et l'autonomie des hautes écoles impliquées.
- Renforcement de l'attractivité de l'offre de formation en soins infirmiers dans le cadre du programme spécial Soins infirmiers

3.7 Priorité thématique Sécurité et défense



Objectif : les hautes écoles participent activement à la création d'infrastructures, de stratégies et de programmes de développement en Suisse dans une optique de politique de sécurité.

La sécurité est une condition préalable à une société stable, ouverte et démocratique. Les hautes écoles apportent une contribution essentielle à la résilience et à la capacité d'action du pays en matière de politique de sécurité. En Suisse, qui fonde sa politique de sécurité sur la neutralité, la capacité de défense et la coopération internationale, la recherche et la formation dans les hautes écoles jouent un rôle important dans un éventail croissant de domaines de connaissances. Grâce à leur large palette de disciplines et à leur diversité institutionnelle, les hautes écoles autonomes, agiles et ouvertes participent activement au renforcement de la sécurité et de la résilience de la société.

Dans ce contexte, on peut s'attendre à un renforcement de la collaboration entre les hautes écoles et les acteurs militaires, en particulier dans les technologies stratégiques clés telles que l'intelligence artificielle, les technologies quantiques et les technologies spatiales. L'encouragement de la collaboration nationale et internationale en matière de recherche dans les domaines technologiques pertinents pour la sécurité figure d'ailleurs parmi les objectifs prioritaires de la Stratégie de la Suisse en matière de politique de sécurité 2026⁴⁵.

3.7.1 Politique de sécurité : la recherche des hautes écoles au service du renforcement de la résilience

Les questions fondamentales relatives à la vulnérabilité et à la résilience des sociétés ainsi que des systèmes politiques et économiques font l'objet d'une attention particulière, notamment dans les sciences sociales et humaines ainsi que dans les sciences de l'éducation – tant en ce qui concerne l'anticipation (dynamiques comportementales et conflictuelles) que l'efficacité des mesures (acceptation, communication, mise en œuvre, évaluation). La Confédération collabore depuis longtemps avec les hautes écoles dans ces domaines. Aujourd'hui, cette collaboration ne se limite plus aux questions classiques liées à la défense. Au contraire, le champ de recherche en matière de sécurité s'est considérablement élargi ces dernières années, et ce sont désormais les questions de sécurité liées à la numérisation, à l'information et au savoir qui occupent le devant de la scène. La recherche en éthique, en théologie ou en philosophie constitue également un élément central de cette collaboration.

La recherche sur la sécurité des données revêt une importance tout aussi grande : la protection des données sensibles (p. ex. dans un contexte militaire, de politique de sécurité ou médical) nécessite des solutions techniques innovantes, mais aussi un cadre juridique adéquat. Les hautes

⁴⁵ Cf. mesure M15 dans la Stratégie de la Suisse en matière de politique de sécurité 2026. Pour une sécurité globale, [projet mis en consultation le 12 décembre 2025](#).

écoles apportent une contribution indispensable en développant des architectures de données sécurisées, en menant des recherches sur les concepts de protection des données et en transmettant des compétences en matière de gestion responsable des données.

Dans ce contexte, la gestion des connaissances à double usage revêt une importance particulière ; il s'agit des technologies, des matériaux ou des logiciels pouvant servir à la fois à des fins civiles et militaires ou sécuritaires. Ce défi est connu depuis longtemps, notamment dans les domaines de la recherche nucléaire, de la recherche sur les matériaux et du développement informatique. Avec la numérisation, la gestion du double usage redevient aujourd'hui une thématique pertinente et urgente pour différents domaines et disciplines. Dans ce contexte, la recherche financée par des fonds publics et l'expertise qui en découle doivent être davantage mises au service des intérêts nationaux en matière de sécurité. Cette évolution est également perceptible à l'échelle internationale : le prochain programme-cadre de recherche de l'UE mettra probablement un accent sur les technologies à double usage afin de renforcer la recherche européenne en matière de défense. Cela devrait globalement conduire à une augmentation des fonds publics consacrés à la recherche dans des domaines tels que la cybersécurité, l'espace, la numérisation et la science des matériaux.

3.7.2 Sécurité des connaissances

Les coopérations transfrontalières – que ce soit dans le cadre de programmes de l'UE, d'infrastructures de recherche internationales ou de réseaux mondiaux de connaissances – ont marqué de manière décisive les performances scientifiques de la Suisse. Mais le contexte politique mondial a changé : ces dernières années, les tensions géopolitiques et l'insécurité croissante ont ravivé le besoin de sécurité et il est apparu que les hautes écoles suisses constituent elles aussi des cibles attrayantes pour l'espionnage et le sabotage.

Les données de recherche, les logiciels et les développements technologiques peuvent présenter une pertinence pour la sécurité, s'avérer sensibles sur le plan économique ou faire l'objet d'un usage abusif sur le plan géopolitique. Les coopérations internationales, les infrastructures numériques et les pratiques de publication ouvertes augmentent le risque de fuite involontaire de connaissances ou d'exploitation ciblée de l'ouverture scientifique par des acteurs étatiques ou privés ayant des intérêts stratégiques.

Du point de vue de la politique scientifique suisse, la tâche consiste donc à créer des conditions-cadres qui continuent de favoriser une science ouverte, tout en facilitant les approches en matière de sécurité des connaissances qui soient différenciées, proportionnées et viables sur le plan institutionnel. Il est nécessaire de définir des responsabilités claires, de procéder à des évaluations des risques tout au long du processus de recherche et d'apporter un soutien aux hautes écoles et aux chercheuses et chercheurs dans la mise en œuvre pratique, sans pour autant saper les principes fondamentaux de la liberté académique et de la coopération internationale. Dans cette optique, swissuniversities a rédigé un rapport à l'automne 2025 et formulé des recommandations pour la suite des travaux⁴⁶. Les hautes écoles participeront au développement du projet de centre de compétences « Knowledge Security ».

Par ailleurs, les hautes écoles suisses doivent avoir la possibilité, dans des cas justifiés, de refuser l'accès à des étudiant·es, chercheuses et chercheurs ou collaboratrices et collaborateurs pour des raisons de sécurité et, le cas échéant, de coopérer avec la police et les services de renseignement.

⁴⁶ Knowledge Security in Switzerland : A Strategic Framework for Higher Education Institutions and Authorities ; 15 septembre 2025, swissuniversities.

3.7.3 Mesures relatives à la priorité thématique Sécurité et défense

Dans le cadre du financement de base

- Les hautes écoles élaborent une vision commune de leur rôle dans le contexte des changements géopolitiques et des développements en matière de politique de sécurité en Suisse.
- Les hautes écoles examinent dans quelle mesure elles doivent soumettre au Conseil fédéral des propositions concernant la mise en place et le financement d'infrastructures de recherche pouvant être utilisées conjointement à des fins militaires et civiles.
- Les hautes écoles se coordonnent pour garantir la sécurité des connaissances et contribuent au développement du centre de compétences correspondant.

Dans le cadre de potentiels programmes d'impulsion

- Coordination des programmes existants et nouvellement lancés en matière d'encouragement de l'innovation entre les hautes écoles et l'armée et accélération de leur mise en œuvre grâce à des processus standardisés
- Lancement de projets et d'innovations transdisciplinaires dans le domaine de la sécurité et de la défense grâce à un encouragement de l'innovation axé sur des thèmes spécifiques dans le cadre d'une ou plusieurs initiatives Flagship
- Élaboration d'un concept visant à évaluer et à renforcer la résilience de la société

4. Besoins de financement des hautes écoles

Dans la perspective de la période FRI 2029–32, swissuniversities formule dans le présent document, d'une part, la mission fondamentale des hautes écoles et, d'autre part, trois objectifs stratégiques s'articulant autour de six priorités thématiques à mettre en œuvre dans le cadre de programmes d'impulsion supplémentaires.

Pour les hautes écoles, la mise en œuvre de leur mission fondamentale et des six priorités thématiques requiert l'adoption d'une perspective globale et exhaustive sur les systèmes de financement du paysage FRI et leurs interdépendances (notamment les contributions de la Confédération et des cantons, mais aussi celles du FNS, d'Innosuisse, etc.). Compte tenu de la situation financière tendue de la Confédération et conformément au mandat de la CSHE, swissuniversities s'est donné pour objectif d'élaborer un plan d'abandon des tâches. En conséquence, les thèmes transversaux pour lesquels les collectivités responsables des hautes écoles au sein de la CSHE avaient jusqu'à présent alloué des moyens supplémentaires sous forme de contributions PgB (p. ex. l'équité ou l'Open Science) ont été transférés sous la responsabilité des hautes écoles (tant sur le fond que sur le plan financier) et swissuniversities ne met plus en œuvre de mesures de coordination à ce niveau. Cette réorientation ne préjuge pas de l'importance thématique de ces domaines, mais porte sur la possibilité de continuer à les soutenir financièrement de manière coordonnée. S'agissant des six priorités thématiques mentionnées, les ressources disponibles dans le domaine FRI doivent être affinées et orientées en conséquence. Cela concerne d'une part les instruments du FNS ou d'Innosuisse, et d'autre part les programmes PgB, qui seront à l'avenir utilisés de manière plus ciblée et dans une moindre mesure. Enfin, pour ce qui est du financement des infrastructures communes au sens de l'art. 47, al. 3, LEHE, swissuniversities étudiera des propositions ciblées.

4.1 Système de financement des hautes écoles suisses

Un financement stable et solide est essentiel pour que les hautes écoles soient en mesure d'accomplir leurs missions avec un haut niveau de qualité et dans une perspective à long terme. Le système suisse des hautes écoles repose sur des collectivités responsables en grande partie étatiques et un financement public de la mission fondamentale. Sa mise en œuvre se caractérise par une imbrication entre pilotage politique impliquant des prescriptions structurelles et financières et autonomie des hautes écoles, ainsi que par un équilibre entre concurrence institutionnelle et coopération (« coopétition »).

Les hautes écoles suisses sont financées par différentes sources, qui forment un système finement équilibré. En particulier, le système de financement des hautes écoles tel que défini dans la LEHE repose sur un équilibre entre Confédération et cantons, indispensable à la contribution essentielle des hautes écoles à la capacité d'innovation, à la compétitivité et à la résilience sociétale de la Suisse. En raison des corrélations entre le calcul des coûts de référence selon la LEHE et les concordats intercantonaux portant sur le financement, il existe un lien étroit sur le fond, c'est-à-dire que les décisions de la Confédération ont également un impact sur le financement global par le biais des contributions intercantionales. Les décisions de financement que prend la Confédération dans le cadre du message FRI ont donc des répercussions majeures sur les décisions des cantons, ce qui entraîne des effets cumulés sur le financement global.

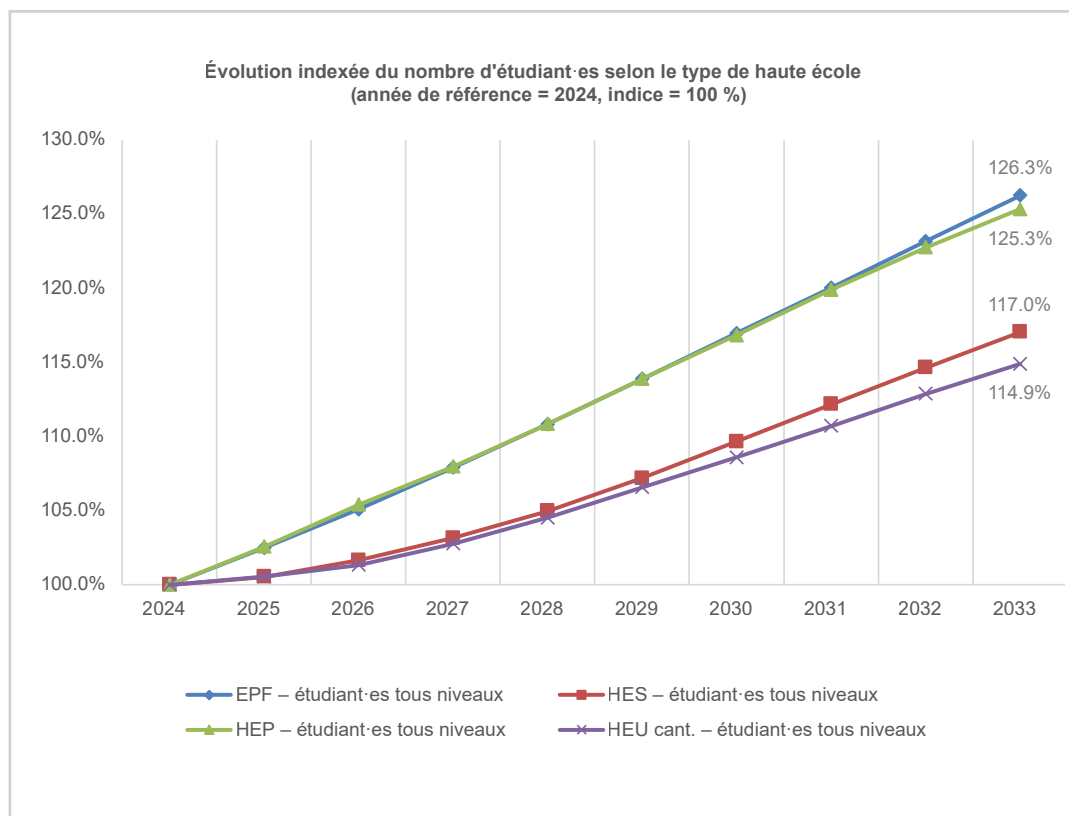
Par ailleurs, il existe des interdépendances importantes entre le financement de base assuré par la Confédération et les cantons, d'une part, et les fonds alloués sur une base concurrentielle dans le cadre de l'encouragement de la recherche et de l'innovation, d'autre part. En effet, l'élaboration de projets et de demandes repose sur des travaux préparatoires et mobilise des ressources : elle nécessite non seulement des idées et une qualité scientifique, mais aussi du personnel et une infrastructure. Ainsi, l'accomplissement de la mission fondamentale, mais aussi l'obtention de fonds tiers (fonds publics et privés aux niveaux national et international) supposent un financement de base stable et garanti.

Les taxes d'études suisses ne représentent qu'un pourcentage à un chiffre des coûts totaux de la formation dans les hautes écoles. swissuniversities estime que ce système ne doit pas faire l'objet de modifications fondamentales. Des taxes d'études excessives mettent en péril la compétitivité du système suisse des hautes écoles : elles restreignent l'accès à la formation, opèrent une sélection en fonction de la capacité financière plutôt que du talent et vont à l'encontre du mandat social des hautes écoles

4.2 Augmentation du nombre d'étudiant·es et contributions de base de la Confédération

Les contributions de base de la Confédération, combinées aux contributions des cantons responsables, permettent de financer l'accomplissement de la mission fondamentale des hautes écoles cantonales. Elles sont de nature générique et ne sont pas axées sur un domaine particulier, autrement dit elles s'orientent conceptuellement sur le nombre d'étudiant·es.

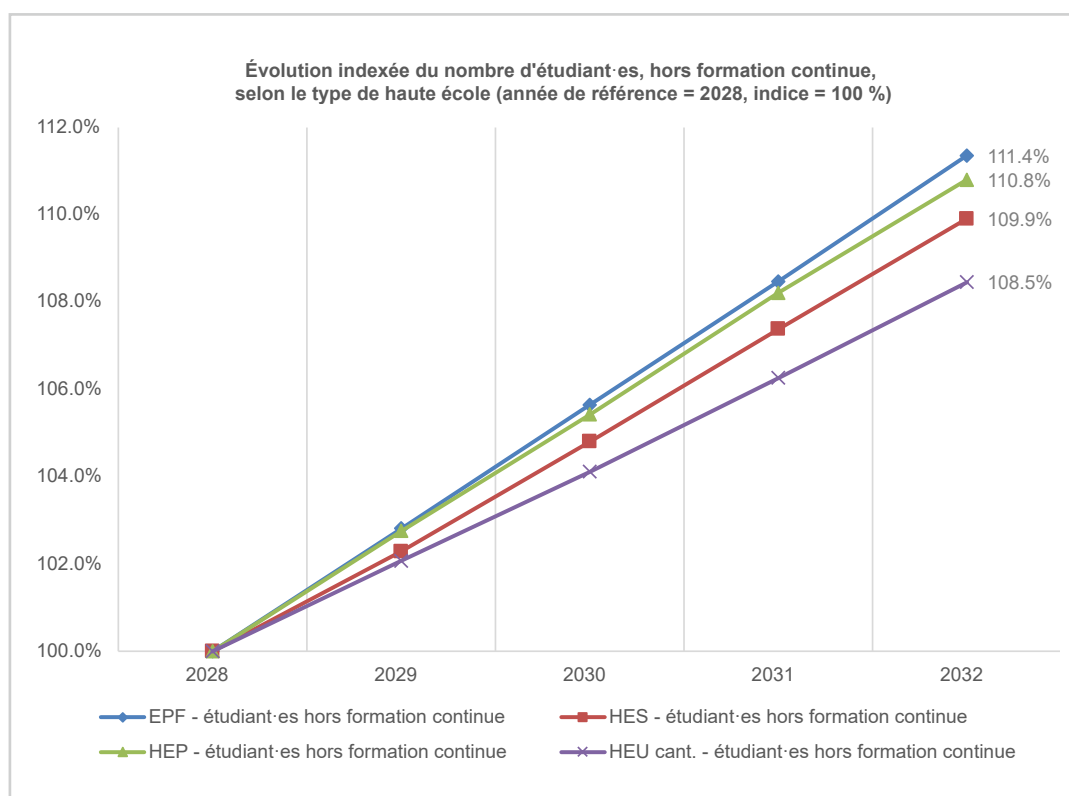
Figure 2
Évolution indexée
du nombre
d'étudiant·es selon
le type de haute
école (année de
référence = 2024,
indice = 100 %)



L'Office fédéral de la statistique part du principe que le nombre d'étudiant-es progressera en moyenne d'environ 2 % par an à tous les niveaux sous l'effet de la poussée démographique et de la poursuite des tendances actuelles observées. Pour la période 2024–33, cela se traduit par une croissance de 18 %, tous types de hautes écoles confondus⁴⁷.

Les contributions de base se fondent sur l'évolution du nombre d'étudiant-es en formation initiale dans les universités cantonales et les hautes écoles spécialisées, les étudiant-es qui suivent une formation continue n'étant pas pris en compte. Une augmentation annuelle moyenne de 2,18 % de ce nombre est prévue sur cette base et prise en compte dans la proposition de swissuniversities concernant les contributions de base (cf. chap. 5.1).

Figure 3
Évolution indexée
du nombre
d'étudiant-es, hors
formation continue,
selon le type de
haute école (année
de référence = 2028,
indice = 100 %)

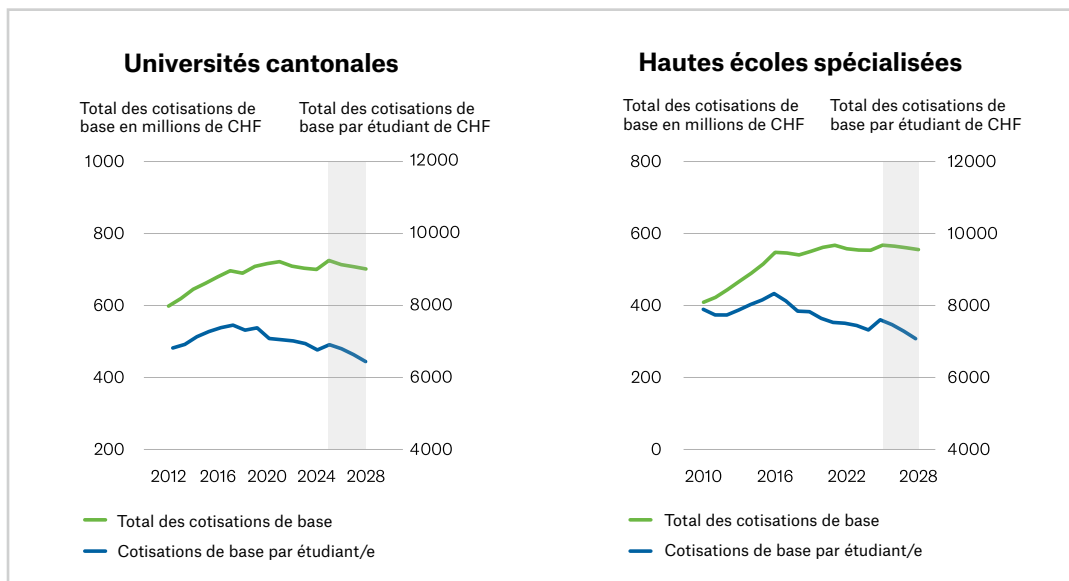


Pour les hautes écoles, le cofinancement de cette hausse du nombre d'étudiant-es par des contributions publiques, notamment par des contributions de base plus élevées en vertu de la LEHE, revêt une importance capitale. Au cours de la période FRI 2021–24, le montant des contributions de base s'est stabilisé ; pour la période en cours, une légère baisse est à prévoir. En revanche, comme le montre l'analyse du dernier rapport sur l'éducation, les contributions de base par étudiant-e sont en baisse depuis environ 2016, tant dans les hautes écoles universitaires que dans les hautes écoles spécialisées (cf. Figure 4). Il est important de souligner que les hautes écoles ne pourront pas faire face à la hausse attendue du nombre d'étudiant-es à moyen terme si les contributions de base stagnent ou baissent. Cela est d'autant plus pertinent que les lacunes dans le financement de base ont des répercussions à long terme bien au-delà de la période concernée : les retards dans les investissements ou ceux accumulés pour avoir manqué certains développements ne peuvent être rattrapés que lentement et au prix d'efforts intenses.

⁴⁷ Scénarios de l'OFS pour les hautes écoles – Étudiants et diplômés.

Figure 4

Contributions de base 2012–24 en vertu de la LEHE et valeurs prévisionnelles pour 2025–28, déflatées (Rapport sur l'éducation en Suisse 2026, p. 236 et 266, graphiques 243 et 278)



4.3 Efficacité et efficience des ressources financières engagées

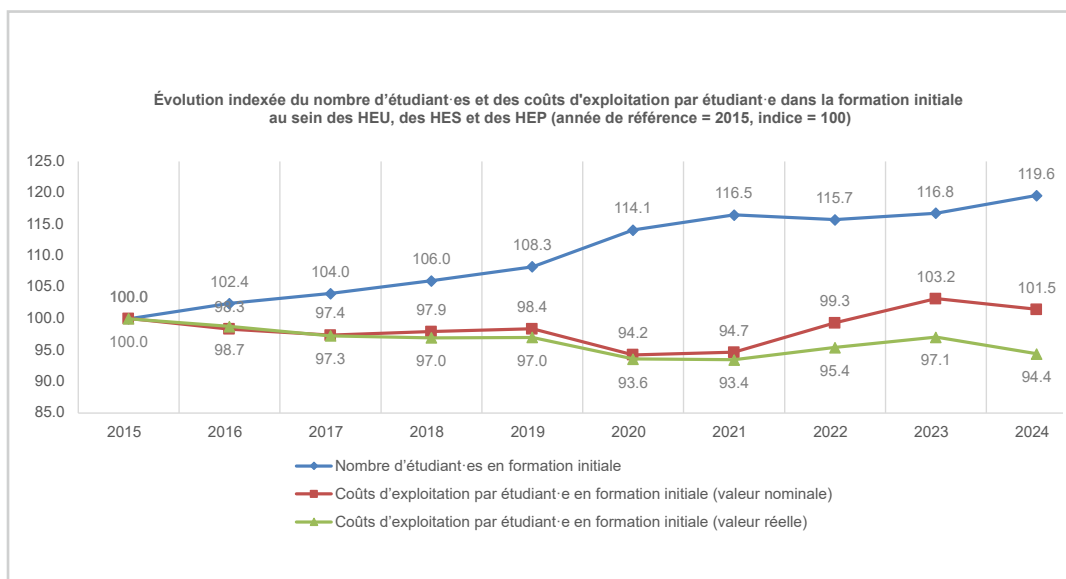
Les hautes écoles examinent et optimisent en permanence leurs processus organisationnels et administratifs. Dans le cadre de la coordination et de la coopération, elles réalisent des gains d'efficacité qui sont réinvestis dans le financement de leur mission fondamentale. Le nombre d'étudiant-es ne cesse toutefois d'augmenter et, dans un monde qui devient de plus en plus complexe, les hautes écoles sont constamment amenées à assumer de nouvelles tâches supplémentaires, comme l'ont montré les chapitres précédents.

Évolution des coûts d'exploitation par étudiant-e dans la formation initiale

Entre 2015 et 2024, les coûts d'exploitation moyens par étudiant-e dans la formation initiale ont augmenté de 1,5 % en valeur nominale, passant d'environ 18'100 francs à 18'400 francs. Corrigés de l'inflation générale, qui s'est élevée à 7,5 % pendant cette période, les coûts d'exploitation par étudiant-e dans la formation initiale ont diminué de 5,6 %⁴⁸. À quelques variations près, ce résultat vaut pour tous les types de hautes écoles et montre que, selon cet indicateur-clé, celles-ci ont durablement amélioré leur productivité.

⁴⁸ Sources : calculs propres réalisés à partir des données de l'OFS sur les finances et les coûts des hautes écoles et sur le nombre d'étudiant-es. Indice suisse des prix à la consommation IPC, cf. calculatrice de l'IPC.

Figure 5
Évolution indexée
du nombre
d'étudiant-es et des
coûts d'exploitation
par étudiant-e dans
la formation initiale
au sein des HEU,
des HES et des
HEP ; 2015–24



Proportion stable du personnel administratif par rapport à l'ensemble du personnel

En 2024, le personnel de direction et le personnel administratif et technique représentaient en moyenne 33,2 % de l'ensemble du personnel des hautes écoles suisses. Cette part n'a augmenté que très légèrement, de 1,4 point de pourcentage, au cours des dix dernières années, soit depuis 2015, et reste à peu près identique pour tous les types de hautes écoles⁴⁹.

Une comparaison internationale basée sur les données du Registre européen de l'enseignement supérieur (ETER) montre en outre que la part du personnel de soutien et administratif dans l'ensemble du personnel des hautes écoles suisses était relativement faible en 2022 et s'élevait à 32,6 %, contre 40,2 % en moyenne dans les pays recensés⁵⁰.

4.4 Modèles de financement alternatifs

Dans la présente Coordination 2029–32, swissuniversities décrit, en se référant à l'état actuel des connaissances, les défis, les possibilités de développement et les mesures qu'elle estime pertinents pour le système des hautes écoles dans la perspective de la période FRI 2029–32. Comme le prévoit le mandat de la CSHE, il s'agit en premier lieu de maintenir le niveau élevé des prestations des hautes écoles. C'est pourquoi les contributions de base doivent avoir **la priorité absolue**. Après une ou plusieurs phases d'encouragement, les thèmes transversaux seront, dans la mesure du possible, couverts par ces contributions au cours de la période 2029–32 (cf. chap. 2.3). Les développements actuels, la réalisation de l'objectif politique ainsi que l'atteinte de l'effet visé exigent aujourd'hui un soutien ciblé de nouvelles priorités. Les six priorités thématiques proposées sont essentielles tant pour le système des hautes écoles que pour la société, mais ne peuvent être développées que sur la base d'un financement de base stable. Compte tenu de la situation financière tendue de la Confédération et dans l'optique du maintien du financement de base, il convient de leur accorder la **deuxième place en termes d'importance**.

⁴⁹ Calculs propres réalisés à partir des données de l'OFS sur le personnel des hautes écoles.

⁵⁰ Source : analyse propre des données du European Tertiary Education Register (ETER).

Pour le financement des priorités thématiques, swissuniversities propose néanmoins un modèle alternatif. Celui-ci prévoit non seulement de recourir aux instruments de la LEHE (PGB, contributions d'investissements et participations aux frais locatifs), mais aussi d'envisager d'autres instruments du domaine FRI pour encourager les priorités thématiques. En conséquence, certaines de ces dernières peuvent faire l'objet de projets Flagship d'Innosuisse ou de programmes nationaux de recherche de la Confédération. Le tableau ci-dessous montre quels instruments d'encouragement alternatifs se prêtent, selon swissuniversities, au financement de quelles priorités thématiques, y compris les mesures associées. Le recours à des contributions liées à des projets reste nécessaire pour l'encouragement des développements visés.

Figure 6 : Proposition d'instruments de financement pour les thèmes transversaux et les priorités thématiques

Chap.	Thèmes	Instruments potentiels					
		Contributions de base	PgB	PNR	Flagship	Art. 47, al. 3	ouvert
2.3	Thèmes transversaux						
2.3.1	Équité et promotion des talents et de la diversité	x					
2.3.2	Durabilité	x					
2.3.3	Transformation numérique	x					
2.3.4	Coopération nationale et internationale	x					
3	Priorités thématiques						
3.2	Souveraineté technologique pour la science et la société						
	Faire avancer les développements en matière d'identité numérique	x					
	Coordination pour la gestion des données de recherche, la question du stockage des données à long terme ainsi que l'élaboration de normes communes	x					
	Coordination pour l'implantation de nouvelles solutions technologiques	x					
	Coordination concernant la restructuration des espaces d'apprentissage induite par l'intelligence artificielle et l'accès au savoir dans le contexte de l'Open Access, de l'Open Research Data et de l'Open Educational Resources	x					
	Poursuite des négociations sur l'Open Access	x					
	Renforcement de la gestion de l'Open Access et des données de recherche, ainsi que de l'intégration d'autres éléments modulaires		x				
	Mise en place d'une base de données nationale sur les coûts de publication, utilisation de la littérature scientifique et développement des taux de libre accès		x				
	Coordination des hautes écoles sur les questions relatives à la réglementation, au droit de publication secondaire et aux politiques nationales (et internationales) en matière d'Open Access		x				
	Conception d'un paquet de mesures permettant d'anticiper et de gérer les possibilités et les répercussions des technologies d'IA		x				
	Ebauche de propositions d'investissements ciblés dans des infrastructures stratégiques pour renforcer la souveraineté technologique (notamment calcul haute performance, IA, espaces de données, semi-conducteurs, etc.)		x				

Chap.	Thèmes	Instruments potentiels					
		Contributions de base	PgB	PNR	Flagship	Art. 47, al. 3	ouvert
3.3	Espace						
	Élaboration d'un livre blanc commun sur la politique spatiale	x					
	Extension des filières d'études ayant un lien avec l'espace	x					
	Renforcement de la coordination entre les partenaires de droit public et de droit privé						x
	Coordination d'investissements ciblés avec un « Swiss Space Booster » et des initiatives Flagship visant à encourager la coopération avec l'industrie ; création d'un « Space Access and Utilisation Programme »				x		
	Extension des filières d'études ayant un lien avec l'espace dans tous les domaines thématiques pertinents		x				
3.4	Système de formation et circulation des connaissances						
	Développement et coordination de l'enseignement en tenant compte de l'évolution des exigences en matière d'enseignement, d'apprentissage, d'évaluation et d'intégrité scientifique induite par la transformation numérique et par l'intelligence artificielle	x					
	Renforcement de la coopération en matière de communication scientifique, de circulation des connaissances et de connexion avec la société	x					
	Programme d'impulsion « Impact du système de formation » pour l'étude approfondie de l'impact du système de formation suisse sur la qualité, la capacité d'innovation, la place économique et la cohésion sociale			x			
	Programme d'impulsion visant à développer les processus d'enseignement et d'apprentissage, les profils de compétences, les formats d'examen, les modèles didactiques et les conditions-cadres institutionnelles dans le contexte de la transformation numérique et de l'intelligence artificielle		x				
	Infrastructures d'enseignement nationales (p. ex. une infrastructure commune pour les « Verifiable Credentials »)					x	
3.5	Infrastructures de recherche						
	Inventaire des infrastructures de recherche et de données de recherche (SPADRI), processus de coordination des projets d'infrastructure et priorités stratégiques communes	x					
	Cofinancement des infrastructures de recherche d'importance nationale et d'importance interinstitutionnelle						x

	Garantie de l'interopérabilité et de la conformité aux normes EOSC						x
	Financement à long terme de la plateforme commune SPADRI					x	
	Financement d'un Swiss EOSC Node					x	

Chap.	Thèmes	Instruments potentiels					
		Contributions de base	PgB	PNR	Flagship	Art. 47, al. 3	ouvert
3.6	Médecine et santé						
	Examen par les hautes écoles des synergies envisageables et des moyens d'accroître l'efficacité	x					
	Réforme des procédures d'admission actuelles et augmentation des capacités de formation dans le cadre d'un deuxième programme spécial en médecine humaine		x				
	Renforcement de l'attractivité de l'offre de formation en soins infirmiers dans le cadre du programme spécial soins infirmiers		x				
3.7	Sécurité et défense						
	Élaboration d'une vision commune du rôle des hautes écoles dans le contexte des changements géopolitiques et des développements en matière de politique de sécurité	x					
	Examen de l'élaboration d'une proposition concernant la mise en place et le financement d'infrastructures de recherche pouvant être utilisées à des fins militaires et civiles	x					
	Coordination en vue de garantir la sécurité des connaissances et contribution au développement du centre de compétences correspondant	x					
	Coordination des programmes existants et nouvellement lancés en matière d'encouragement de l'innovation entre les hautes écoles et l'armée		x				
	Projets et innovations transdisciplinaires dans le domaine de la sécurité et de la défense				x		
	Élaboration d'un concept visant à évaluer et à renforcer la résilience de la société			x			

5. Propositions adressées à la CSHE

Le mandat de la CSHE prévoit que swissuniversities présente une proposition de financement basée sur la planification financière 2028 selon le budget 2026 du Conseil fédéral. Ce faisant, elle doit tenir compte des prévisions de l'OFS relatives à la croissance du nombre d'étudiant·es (scénario de référence) et des prévisions de renchérissement du Groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles.

5.1 Contributions de base, contributions d'investissements et participations aux frais locatifs

swissuniversities propose une augmentation annuelle des contributions de base versées aux universités cantonales et aux hautes écoles spécialisées de 2,18 % par rapport à 2028, afin de refléter la croissance prévue du nombre d'étudiant·es. Le renchérissement devra être pris en compte ultérieurement.

En ce qui concerne le crédit-cadre relatif aux contributions d'investissement et aux participations aux frais locatifs, swissuniversities propose de le maintenir dans le cadre actuel.

5.2 Autres investissements dans le cadre de programmes d'impulsion

swissuniversities formule trois objectifs stratégiques pour la période FRI 2029–32, sur lesquels se fondent six priorités thématiques nécessitant des investissements supplémentaires. Ces investissements sont indispensables pour renforcer la capacité d'innovation de la Suisse et la compétitivité des hautes écoles, ainsi que pour augmenter la résilience de la société. Compte tenu de l'incertitude financière qui règne actuellement, swissuniversities précisera les montants concrets à une date ultérieure.

5.3 Art. 47, al. 3, LEHE

En vertu de l'art. 47, al. 3, LEHE, swissuniversities peut déposer des demandes d'aides financières sous la forme de contributions pour des infrastructures communes des hautes écoles et des autres institutions du domaine des hautes écoles lorsque ces infrastructures répondent à des besoins d'importance nationale. À l'heure actuelle, les thèmes suivants se profilent en vue d'une demande correspondante :

- Financement d'infrastructures d'enseignement nationales (p. ex. pour une infrastructure commune de « Verifiable Credentials »)
- Financement de la plateforme commune SPADRI
- Financement d'un Swiss EOSC Node

5.4 Domaines particulièrement onéreux

swissuniversities propose de confirmer la médecine humaine et la médecine vétérinaire comme domaines particulièrement onéreux. La répartition actuelle des tâches en médecine humaine (basée sur le programme spécial en médecine humaine) doit être maintenue. Quant à la médecine vétérinaire, la formation est dispensée à la Faculté Vetsuisse des Universités de Berne et de Zurich.

5.5 Prochaines étapes

Dans son mandat de mai 2025, la CSHE a indiqué qu'il était actuellement difficile d'établir des projections financières, notamment en raison des discussions et des décisions en lien avec le programme d'allégement budgétaire 2027 et le projet « Désenchevêtrement 27 – Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons »⁵¹. Si le Parlement a terminé l'examen du PA27, les répercussions du désenchevêtrement 27 ne sont pas encore prévisibles pour swissuniversities.

Dans cette optique, swissuniversities profite de la possibilité offerte par la CSHE de pouvoir « disposer de suffisamment de flexibilité pour adapter la planification en fonction des décisions politiques importantes et de la marge de manœuvre qui en découlera ». Pour assurer l'efficacité de cette démarche, il est essentiel que « des informations sur l'évolution des conditions-cadres financières de la Confédération soient régulièrement communiquées lors des séances du Conseil des hautes écoles ».

⁵¹ Cf. le communiqué du 24 avril 2026 concernant le rapport intermédiaire sur la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.

6. Annexes

6.1 Projets d'infrastructure dans le cadre du processus d'élaboration de la Feuille de route suisse pour les infrastructures de recherche 2027

Dans le cadre du processus d'élaboration de la feuille de route suisse pour les infrastructures de recherche 2027, organisé par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), swissuniversities est l'organe responsable pour le recensement des nouvelles infrastructures de recherche portées par les hautes écoles cantonales (universités et hautes écoles spécialisées).

Dans ce contexte, swissuniversities a mis au point un processus pour les projets portés par les hautes écoles cantonales. Celui-ci comprend trois phases de coordination, de priorisation et de pré-sélection par les vice-rectrices et vice-recteurs Recherche des hautes écoles concernées.

État d'avancement des projets des hautes écoles cantonales :

Dans le cadre de la phase B du processus interne de swissuniversities relatif à la feuille de route pour les infrastructures de recherche 2027, swissuniversities a priorisé onze propositions de projets en 2025 et les a recommandées aux hautes écoles pour soumission au FNS en vue d'une évaluation scientifique. Parmi ces projets, neuf ont été transmis au FNS pour évaluation :

Bedretto Underground Laboratory for Physical Sciences	UZH
Swiss Direct Democracy Research Infrastructure	UZH
Global Glacier Data Cube	UZH
SwissBioAnalytics	UZH
Swiss Institute for Vaccine, Drug and Device Development	UZH
Swiss National Precision Oncology Center	UZH
Swiss Federated Research Infrastructure for Language Sciences	UZH
Swiss Testing and Training Facility for Aerial Robotics & Autonomous Systems	ZHAW
Swiss Quantum Materials Design Infrastructure	UNIGE

swissuniversities transmettra au SEFRI, au plus tard fin 2027, une liste des projets d'infrastructure qui ont été retenus selon le processus établi en matière de faisabilité financière.

6.2 Inventaire des investissements et des surfaces louées 2029-32

Université	Investissements en millions de CHF	Surfaces louées (objets loués à des tiers)	
		Surface utile principale en m ²	Coûts de location en millions de CHF
Universität Basel	476,5	72'283	99,0
Université de Berne	300,7	36'359	34,2
Université de Fribourg	148,0	6156	8,5
Université de Genève	334,0	23'405	66,5
Université de Lausanne	513,0	22'546	35,2
Universität Luzern	0,0	986	1,2
Université de Neuchâtel	28,7	0	0,0
Universität St. Gallen	132,0	24'412	36,3
Universität Zürich	679,9	86'690	104,9
Università della Svizzera italiana	64,3	4086	10,0
Total	2'677,0	276'923	395,9

Haute école spécialisée	Investissements en millions de CHF	Surfaces louées (objets loués à des tiers)	
		Surface utile principale en m ²	Coûts de location en millions de CHF
Haute école spécialisée bernoise	149,5	33'457	17,7
Fachhochschule Graubünden	35,0	5393	4,6
Fachhochschule Nordwestschweiz	15,0	18'925	15,8
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale	227,1	80'536	62,2
Hochschule Luzern	93,0	96'665	100,8
OST – Ostschweizer Fachhochschule	29,5	17'704	14,9
Haute école spécialisée de la Suisse italienne	19,8	24'487	7,8
Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften	130,0	101'613	119,4
Zürcher Hochschule der Künste	7,7	46'792	99,7
Total	706,6	425'573	442,9

swissuniversities

Effingerstrasse 15

CP

CH-3001 Berne

www.swissuniversities.ch